

Pôle finances et administration  
Direction du budget  
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_055**  
**SÉANCE DU 5 AVRIL 2023**

**19 - BUDGET PRIMITIF 2023**

Pour plusieurs raisons, ce budget 2023 marque un tournant dans la jeune histoire de la commune nouvelle.

La crise sanitaire en début de mandat, la guerre en Ukraine et la spirale inflationniste qu'elle a provoquée, l'Etat qui délègue aux collectivités un nombre croissant de missions ou ne finance que partiellement ses décisions, ont mis les villes devant un mur financier sans précédent.

Cette nouvelle donne vient percuter les équilibres qu'ont progressivement construits les collectivités. Cherbourg-en-Cotentin n'est pas épargnée par ce phénomène.

La solidité financière de la ville lui permettra de franchir cet obstacle sans obérer sa capacité à préparer l'avenir.

Ses finances étaient solides avant la crise. Et elles le demeureront.

La situation a cependant imposé un certain nombre d'adaptations.

La première d'entre elles a consisté à trouver d'importantes économies de fonctionnement. La lecture du budget qui va suivre y reviendra plus en détail. Un travail de fond a été mené qui amènera la ville à une plus grande sobriété dans l'exercice de ses missions.

Sobriété ne signifie pas austérité. Ainsi le budget alloué aux associations restera inchangé. Cette décision traduit une volonté politique forte de conserver un soutien inaltérable au tissu associatif local qui participe de son identité.

De la même façon, la modernisation du service public, son adaptation aux besoins des habitants et son évolution vers un accès toujours plus large reste une priorité.

Les économies de fonctionnement ont donc été dégagées sur la facture énergétique notamment et le resserrement du budget de fonctionnement 2023 se poursuivra en 2024 et en 2025 à hauteur de 2 millions d'euros par an. Ainsi d'autres pistes d'économies de fonctionnement seront ouvertes l'an prochain et l'année suivante également.

La ville a également allégé son programme pluriannuel d'investissement. De 210 millions, il passe à 190 millions d'euros d'investissement sur le mandat, ce qui reste élevé comparé aux villes de la même strate.

Cependant, ces premières mesures prises en urgence ne suffiront pas à faire face à la hausse subite et non prévisible de 12,6 millions d'euros (+ 9,35 %) des dépenses annuelles de fonctionnement de 2023. Nous sommes donc contraints, pour la première fois depuis 20 ans, à actionner le levier fiscal.

Cela se traduira par une hausse de 5% du taux sur le foncier, bâti et non bâti ainsi que sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Cette hausse intervient après 20 années de neutralité fiscale, voire de baisse des taux municipaux. La création de la commune nouvelle avait en effet entraîné une légère baisse des taux dans 4 des 5 communes historiques afin de tendre à la convergence vers les taux les plus bas (Querqueville).

Par ailleurs le taux de foncier non bâti avait quant à lui subi une importante diminution (- 28,02 %) en 2017.

Il est important de noter que cette hausse maîtrisée des taux fonciers intervient dans l'année où la taxe d'habitation s'éteindra définitivement. Chaque propriétaire, soit 43 % des foyers fiscaux, verra en moyenne le montant de son foncier augmenter de 200 euros par an, soit moins de 20 euros par mois. En revanche plus aucun habitant, qu'il soit propriétaire ou locataire, n'est soumis à la taxe d'habitation.

En d'autres termes, en 2023, dans cette ville, chacun paiera moins d'impôts locaux qu'il n'en payait il y a 3 ans.

Le rééquilibrage du budget de fonctionnement permet ainsi de poursuivre la modernisation des infrastructures locales et le renforcement des services publics.

2023 verra ainsi le lancement de trois chantiers majeurs, parmi les plus représentatifs de la mue que poursuit Cherbourg-en-Cotentin :

- le complexe Chantereyne
- les rues piétonnes
- la voie du Homet

Le retrait des équipements et le désamiantage sont d'ores et déjà lancés à Chantereyne qui sera transformé fin 2025 en véritable Palais des Sports, dimensionné pour les plus grandes rencontres sportives de haut niveau, le sport scolaire et la pratique quotidienne associative.

Le second chantier débute en ce moment même pour deux ans et a vocation à transformer le cœur commerçant qui n'avait pas été rénové depuis un demi-siècle en le rendant plus beau, plus accueillant et plus attractif.

La voie du Homet sera quant à elle le maillon central du nouveau réseau cyclable de Cherbourg-en-Cotentin qui participe lui-même du programme de mobilités urbaines actuellement en cours avec les travaux du BNG, qui relèvent principalement de financements communautaires, régionaux et nationaux.

La ville poursuit ainsi son programme d'adaptation aux modes de vies et de déplacements contemporains ainsi qu'aux contraintes environnementales. Qu'il s'agisse des mobilités, de l'éclairage public ou du chauffage des milliers de mètres carrés de bâtiments publics, la réduction de l'impact environnemental de la cité reste en effet l'un des marqueurs forts du programme municipal.

Dans la même logique de développement durable, au sens large du terme, la ville recentre ses efforts sur son service public et son action au quotidien : accès à la culture, développement des pratiques sportives dès le plus jeune âge, accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école, stabilité des tarifs de la cantine et confortement du réseau de centres sociaux sans oublier un travail accru envers le 3e âge et un effort continu sur les politiques de santé et d'accès aux soins pour tous.

Conformément à la délibération 2022\_274 du 9 novembre 2022, le budget principal et le budget annexe du centre de santé appliquent au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nouvelle nomenclature M57 en remplacement de la M14. En raison de ce changement de nomenclature, les maquettes de ces deux budgets ne peuvent pas faire ressortir de chiffre dans la colonne « pour mémoire, budget précédent ». Il conviendra alors de se reporter au rapport de présentation du budget pour plus d'informations.

D'autre part, l'article R2321-1 du CGCT prévoit la possibilité aux communes de « procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement ». Pour ce budget 2023, le principe de neutralisation a été adopté au sein du budget principal afin de faciliter l'équilibre budgétaire des opérations pour ordre (dotations aux amortissements notamment) en inscrivant une recette de fonctionnement équivalente à une dépense d'investissement de 2,2 M€ .

Le budget primitif 2023 s'équilibre de la manière suivante pour le budget principal et les budgets annexes :

BUDGETS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Budget principal	157 541 487 €	54 743 325,87 €
Camping	189 455 €	78 884 €
Panneaux photovoltaïques	116 403 €	79 582 €
Creusement de fosses	31 000 €	0 €
Port de plaisance	3 149 514 €	787 679 €
Locations	319 959 €	210 347 €
Parkings	573 978 €	143 287 €
Centre de santé Brès-Croizat	895 981 €	8 500 €

Vu le code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre les budgets primitifs 2023 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette du budget et du rapport de présentation de ce dernier ;
- voter les subventions aux associations telles qu'elles figurent en annexe de la maquette du budget (annexe B8) ;
- approuver le principe de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>21h43</b>		Nombre de votants : <b>53</b>	
<b>Pour : 40</b>	<b>Contre : 10</b> Guy BROQUAIRE Bruno FRANCOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE Eddy SAGET Sandrine TARIN Sonia KRIMI Jean-Michel MAGHE	<b>Abstention : 3</b> Gérard DUFILS Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER	<b>NPPV : 0</b>

Le Maire,

**Benoit ARRIVÉ**

Signé électroniquement par : Benoit  
ARRIVE  
Date de signature : 07/04/2023  
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,

**Patrice MARTIN**

Signé électroniquement par : Patrice  
MARTIN  
Date de signature : 10/04/2023  
Qualité : Secrétaire de séance

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 05 avril 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 22 mars 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le cinq avril** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 mars 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ 22h30) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit (23h22 départ vote délibération 66) - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 19h56) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 18h25) - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 17h24 et à son départ 22h18) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h29 - mandataire HÉRY Sophie à son départ) - HÉRY Sophie (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée 18h35) - HULIN Bertrand (mandataire AMIOT Florence à son départ 22h18) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 22h18) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire LEJEUNE Pierre-François à son départ 23h11) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire SAGET Eddy à son départ 23h06) - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (arrivée 17h43 mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 22h35) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée 17h52) - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas (mandataire PECORARO Yvonne à son départ 20h05 jusqu'à son retour 22h18).

### **ABSENTS EXCUSÉS**

CATHERINE Arnaud a donné procuration à HÉBERT Dominique  
HUREL Karine a donné procuration à LEMOIGNE Sophie  
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel  
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie  
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne puis à TAVARD Agnès  
MARGUERITTE Camille a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
MORIN Lucie a donné procuration à DUVAL Karine  
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

### **ABSENTS**

MARGUERITTE David  
PIC Anna

M. MARTIN Patrice conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales remplit les fonctions de secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF



# BUDGET PRIMITIF 2023

## RAPPORT DE PRESENTATION

<b>Le budget général : 218 millions d'euros</b>	<b>3</b>
<b>Le budget principal : 212 millions d'euros</b>	<b>5</b>
<b>I. La section de fonctionnement:157,5 M€</b>	<b>5</b>
<b>A) Les recettes réelles de fonctionnement : 154,6M€</b>	<b>5</b>
1) les ressources endogènes du budget : 96,8M€	6
a) Les produits des services et du domaine : 11,2M€	6
b) Les ressources liées aux impôts et taxes : 83,4M€	7
c) Les autres produits de gestion courante :1,3M€	9
d) Les autres produits :0,8M€	9
2) Les ressources exogènes : 57,8M€.	10
a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	10
b) La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	10
c) La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	11
d) Les subventions externes	11
e) Les autres attributions et participations	12
<b>B) Les dépenses réelles de fonctionnement : 143,7 M€</b>	<b>12</b>
1) Les charges à caractère général :35,8 M€	13
2) Les charges de personnel et frais assimilés : 89,2M€	14
a) Les frais de personnels extérieurs :	15
b) la masse salariale :	15
3) Les atténuations de produits marquées par l'augmentation du prélèvement du FPIC :1,2M€	16
4) Les charges de gestion courante :16,2M€	16
5) Les charges financières: 1,1M€	18
6) Les charges exceptionnelles : 0,7M€	18
<b>C) Les soldes intermédiaires de gestion:</b>	<b>19</b>
<b>II. La section d'investissement : 54,7 M€.</b>	<b>20</b>
<b>A) Un programme d'investissement dynamique</b>	<b>20</b>
1) Des investissements favorisant le développement et aménagement de la ville: 13M€	20
2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service à la population : 21,1M€	21
a) Assurer un accueil scolaire et périscolaire de qualité : 5,2M€	21
b) Assurer l'accueil des enfants de moins de 3 ans : 0,5M€	21
c) Agir en matière de santé et de solidarité : 0,2M€	21
d) Soutenir l'action culturelle : 1M€	21
e) Les services à la jeunesse :1,5M€	21
f) Favoriser la pratique sportive :12,4M€	21
g) Gestion des cimetières et tranquillité publique:0,1M€	212
3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement des services : 9,2M€	22
<b>B) Le financement prévisionnel de l'investissement</b>	<b>22</b>
<b>C) L'encours de la dette du budget principal reconstitué</b>	<b>23</b>
<b>Les budgets annexes</b>	<b>26</b>
<b>I. Le budget annexe Camping de la Saline</b>	<b>26</b>
<b>II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques</b>	<b>27</b>
<b>III. Le budget annexe creusement de fosses</b>	<b>29</b>
<b>IV. Le budget annexe port de plaisance</b>	<b>30</b>
<b>V. Le budget annexe locations</b>	<b>33</b>

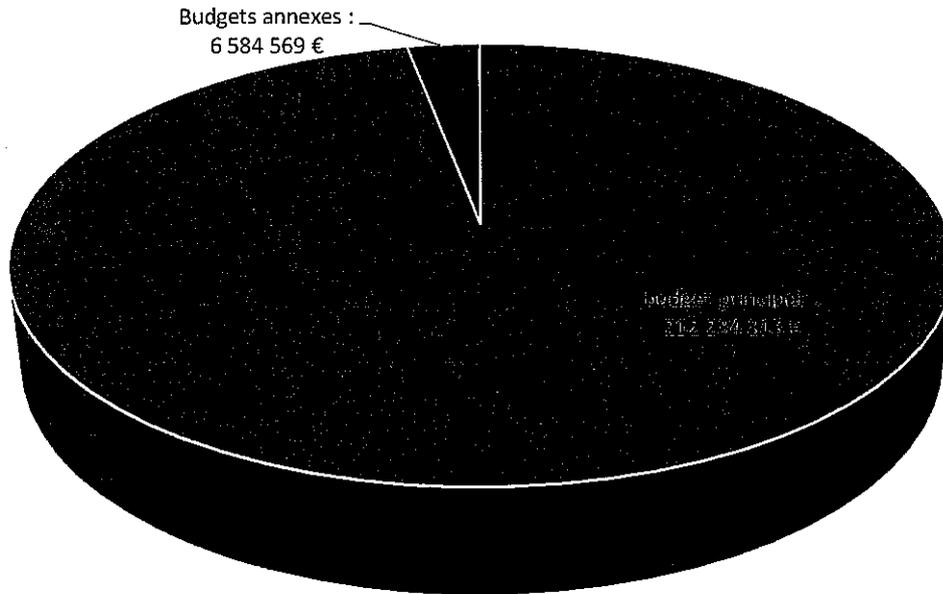
<b>VI. Le budget annexe parkings</b>	<b>35</b>
<b>VII. Le budget annexe du centre de santé</b>	<b>37</b>

## Le budget général : 218 millions d'euros

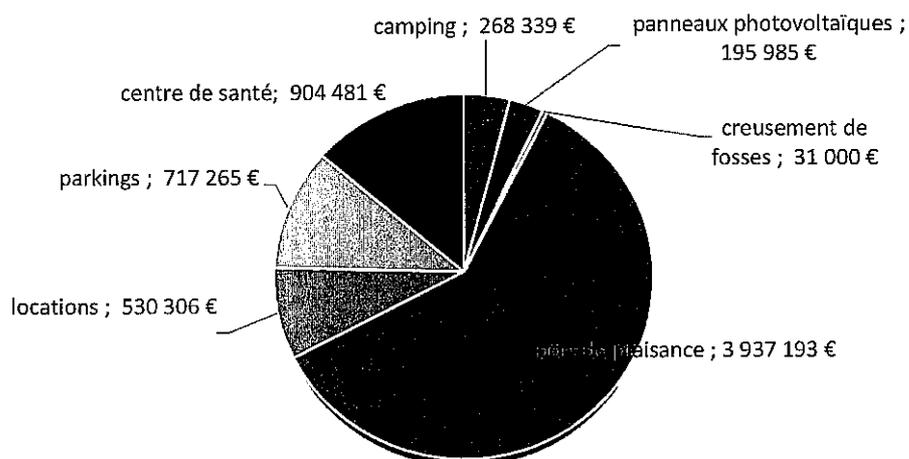
Le budget général s'équilibre tous mouvements confondus à 218 869 382 €, dont 198 290 218 € en dépenses réelles et 20 579 164 € en mouvements d'ordre.

Le budget principal représente 97 % des dépenses du budget général.

### Répartition budget principal et budgets annexes



### Répartition des 7 budgets annexes



En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 148 046 429 € en section de fonctionnement et à 50 243 789 € en section d'investissement, soit au total 198 290 218 € prévus sur 2023 :

Dépenses réelles	section de fonctionnement	section d'investissement	Total
budget principal	143 769 851,00	49 291 325,87	193 061 176,87
camping	170 571,00	78 429,00	249 000,00
panneaux photovoltaïques	36 821,00	79 207,00	116 028,00
creusement de fosses	31 000,00	-	31 000,00
port de plaisance	2 566 092,00	588 000,00	3 154 092,00
locations	109 612,00	87 327,00	196 939,00
parkings	475 001,00	111 000,00	586 001,00
centre de santé	887 481,00	8 500,00	895 981,00
<b>Total</b>	<b>148 046 429,00</b>	<b>50 243 788,87</b>	<b>198 290 217,87</b>

Le financement de l'investissement du budget général est assuré à 14,06 % par l'épargne nette prévisionnelle (soit 6 246 063 €) et à hauteur de 11,5% par les autres ressources (5 149 630 €), hors emprunt prévisionnel.

Budget principal et budgets annexes 2023	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'équipement	44 158 035		
Total des dépenses financières hors dette	498 385		
Subventions d'investissement		330 745	0,7%
Cessions		229 000	0,5%
Emprunt d'équilibre		33 260 727	74,5%
Dotations et fonds de concours		3 303 000	7,4%
Immobilisations financières		1 286 885	2,9%
Epargne nette		6 246 063	14,0%
<b>Total</b>	<b>44 656 420</b>	<b>44 656 420</b>	<b>100,0%</b>

Le niveau d'emprunt prévisionnel représente 74,5% du financement de l'investissement. A ce titre, le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à 35 millions d'euros. 26 millions viendront financer les investissements antérieurs reportés et 9 millions atténueront significativement les 33 M€ d'emprunt d'équilibre prévisionnel 2023.

## **Le budget principal : 212 millions d'euros**

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à 157 541 487 € en section de fonctionnement et à 54 743 326 € en section d'investissement soit un total de 212 284 813 €.

### **I - La section de fonctionnement : 157,5 M€**

La section de fonctionnement s'équilibre, tous mouvements confondus, à 157 541 487 €. Elle présente une variation de 11,8 millions d'Euros par rapport au BP 2022.

<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>variation</b>
145 714 743,00	157 541 487,00	11 826 744,00

La section de fonctionnement s'équilibre en mouvements réels à 154 609 487 € en recettes et 143 769 851 € en dépenses.

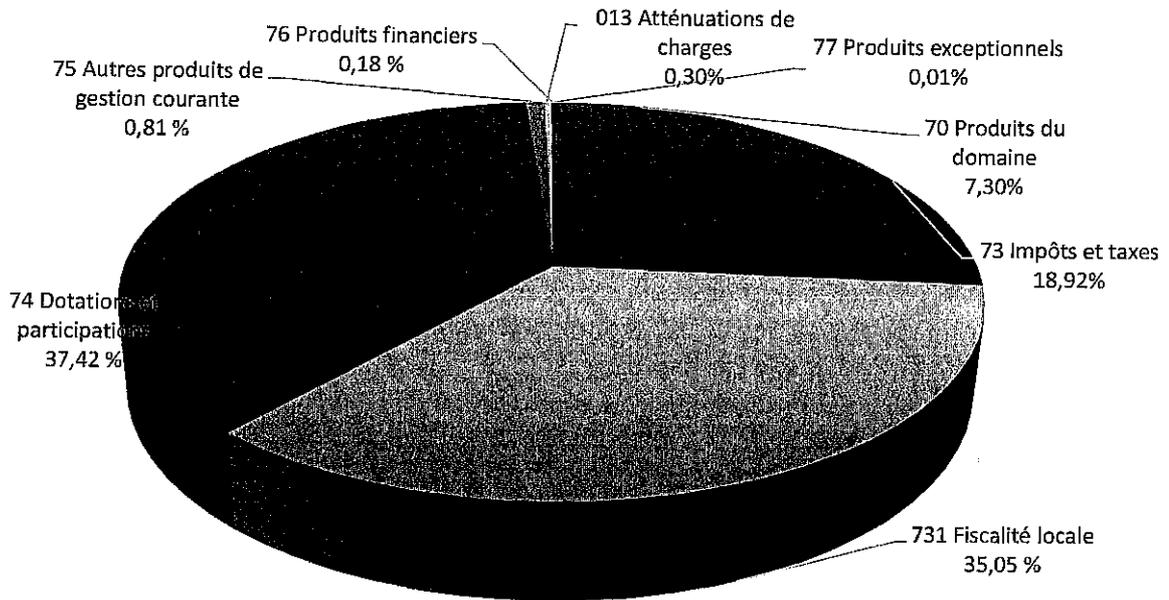
#### **A) Les recettes de fonctionnement : 154,6 M€**

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 9,4M€ soit +6,46 % de BP à BP.

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>% d'évolution de BP à BP</b>
70 Produits du domaine	10 458 640 €	11 288 004 €	7,93%
73 Impôts et taxes	29 001 570 €	29 256 174 €	0,88%
731 Fiscalité locale	48 436 868 €	54 192 000 €	11,88%
74 Dotations et participations	55 439 473 €	57 851 660 €	4,35%
75 Autres produits de gestion courante	1 280 814 €	1 258 745 €	-1,72%
013 Atténuations de charges	547 457 €	466 303 €	-14,82%
76 Produits financiers	54 921 €	276 601 €	403,63%
77 Produits exceptionnels	5 000 €	20 000 €	300,00%
<b>Total des recettes</b>	<b>145 224 743 €</b>	<b>154 609 487 €</b>	<b>6,46%</b>

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts et taxes (19 %), de la fiscalité locale (35 %) des dotations et participations (37 %), et des produits du domaine et produits divers (7 %).

## Structure des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement du budget principal sont constituées de ressources dites « exogènes », composées essentiellement de dotations d'Etat et participations extérieures, et de ressources dites « endogènes », issues de l'activité des services et de la fiscalité locale.

### 1) les ressources endogènes du budget : 96,8 M€

Ces ressources constituées de l'activité des services et du produit de la fiscalité s'élèvent à 96,8 M€ en progression de 7,77 % par rapport au BP 2022.

#### a) Les produits des services et du domaine : 11 288 004 €

Les produits des services et du domaine augmentent de 829 364 € (+ 7,93 %) par rapport à 2022.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	% d'évolution de BP à BP
70 Produits du domaine	10 458 640 €	11 288 004 €	7,93 %

Ce chapitre comprend notamment l'ensemble des prestations payées par les usagers pour les activités périscolaires, la restauration scolaire, les entrées dans les piscines, les musées, les redevances de stationnement sur voirie, etc.

Les recettes des usagers participent au maintien de services publics de qualité et permettent de dégager des capacités d'autofinancement. Elles financent une partie du coût de revient du service et limitent le reste à charge sur le contribuable.

En cela, il est nécessaire d'exercer une actualisation annuelle des tarifs, afin de suivre l'évolution de l'inflation et de pratiquer ainsi des tarifs cohérents avec le contexte économique. L'actualisation des tarifs pour 2023 est ainsi prévue à hauteur de l'indice retenu pour la revalorisation forfaitaire des bases fiscales constituées des valeurs locatives.

Cet indice s'appuie sur l'inflation constatée, de novembre à novembre (IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé).

Pour l'exercice 2023, une augmentation de 7,1% de la plupart des tarifs municipaux a été pratiquée sauf pour les tarifs de la restauration scolaire qui restent stables.

Ce chapitre enregistre également les remboursements de frais de personnels affectés aux budgets annexes, ou mis à disposition du CCAS, de la communauté d'agglomération ou de la caisse des écoles. Ces remboursements augmentent en 2023 de manière générale en raison de la répercussion en année pleine de différentes mesures nationales prises en 2022 entraînant une revalorisation des salaires dans la fonction publique.

De plus, le budget annexe du centre de santé prévoit de rembourser au budget principal 735 581 € de charges de personnel en 2023 alors que ce montant s'élevait à 470 118 € au BP 2022. Il s'agit là de comptabiliser en année pleine la masse salariale correspondant aux nouveaux recrutements de personnels de santé qui ont eu lieu dans le courant de l'année 2022.

**b) Les ressources liées aux impôts et taxes- fiscalité locale :  
83 448 174 €**

De budget primitif à budget primitif, les produits issus des impôts et taxes augmentent de 7,76 % (6M€).

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2022	2023		
73211	Attribution de compensation	24 537 476,00	24 590 974,00	53 498,00	0,22%
73212	Dotation de solidarité communautaire	2 400 000,00	2 581 106,00	181 106,00	7,55%
73221	Fonds National garantie individuelle ressources (FNGIR)	2 054 094,00	2 054 094,00	-	0,00%
7323	Reserv.prél./jeux et paris hippique		20 000,00	20 000,00	
738	Autres impôts et taxes	10 000,00	10 000,00	-	0,00%
73111	Impôts directs locaux	43 135 548,00	48 887 676,00	5 752 128,00	13,34%
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	2 600 000,00	2 600 000,00	-	0,00%
73132	Taxe sur les pylônes électriques	20 320,00	21 324,00	1 004,00	4,94%
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	1 650 000,00	1 650 000,00	-	0,00%
73154	Droits de place	54 000,00	54 000,00	-	0,00%
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	377 000,00	379 000,00	2 000,00	0,53%
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	600 000,00	600 000,00	-	0,00%
<b>Total</b>		<b>77 438 438,00</b>	<b>83 448 174,00</b>	<b>6 009 736,00</b>	<b>7,76%</b>

**\*Les impôts directs locaux**

Le produit des impôts directs locaux est estimé à 48,9 M€, en progression de près de 5,8 M€ par rapport à 2022, soit une variation de 13,3 % du produit attendu.

Cette prévision budgétaire tient compte des éléments suivants :

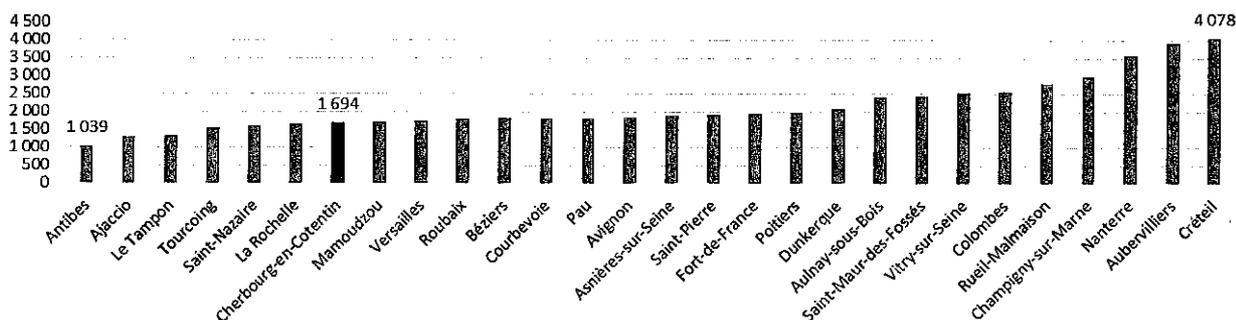
- Une prévision de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives du bâti retenue à 7,1 %, conformément aux dispositions de la loi de finances 2023.
- Une croissance physique prudente des bases estimée de + 0,5 % sur le foncier bâti
- Une augmentation des taux de 5 % (foncier bâti et non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants)
- Suite à la suppression de la taxe d'habitation, le produit de foncier bâti transféré étant supérieur à la perte de produit de TH, les produits fiscaux subissent un prélèvement par l'Etat estimé à 1,6 M€ en 2023.

Libellé	Notifié 2022	Budget 2023	Var. €	Var. %
Taxe d'habitation	898 396	1 010 291	111 895	12,5%
Foncier bâti	43 631 218	49 294 550	5 663 332	13,0%
Foncier non bâti	181 334	203 919	22 585	12,5%
Coefficient correcteur (réforme TH)	-1 563 950	-1 621 084	-57 134	3,7%
<b>Total impôts directs locaux</b>	<b>43 146 998</b>	<b>48 887 676</b>	<b>5 740 678</b>	<b>13,3%</b>

Au final, le produit des impôts directs locaux va varier d'environ 13 % en 2023, par rapport à 2022. Cette progression provient à plus de 53 % de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui s'applique au niveau national. Le solde de l'augmentation relève de la croissance physique des bases et de l'augmentation des taux.

Pour rappel le produit de la taxe sur le foncier bâti 2021 par foyer fiscal reste bien en deçà de la moyenne nationale de notre strate de population en affichant 1 694 € contre 2 028 €.

Produit FB 2021 par article  
Strate 75 000 - 100 000



#### \*L'attribution de compensation (AC) stable

L'attribution de compensation (AC) provisoire 2022 votée par le Conseil communautaire du 6 décembre 2022 s'établit, pour Cherbourg-en-Cotentin, à 24 590 975 € en fonctionnement. Il s'agit de l'AC définitive 2022 pérenne, elle-même constituée de l'AC fiscale ainsi que des AC liées aux transferts de compétences et d'équipements (contingent SDIS, collecte et traitement des déchets, Cité de la Mer, transports publics, eaux pluviales,

etc...). L'AC fiscale représente 36,5 M€ à laquelle il faut déduire une AC charges de 12 M€ pour le financement des transferts de compétences et d'équipements détaillés ci-avant.

A cela s'ajoute l'AC investissement pour un montant prévisionnel de -1 050 984 € en 2023. Celle-ci étant négative, elle constitue une dépense d'investissement et concerne notamment la dotation annuelle attribuée à la Cité de la Mer.

**\*La dotation de solidarité communautaire (DSC) compense la perte de DGF**

Cherbourg-en-Cotentin perçoit de la communauté d'agglomération du Cotentin une dotation de solidarité communautaire (DSC). Cette dernière a pour objectif d'assurer la péréquation des ressources fiscales entre les communes du Cotentin. Cependant, son rôle a dû évoluer ces trois derniers exercices afin de devenir un instrument de compensation des pertes de dotations enregistrées par les communes.

Pour 2023, il est inscrit au budget une somme équivalente au montant perçu en 2022 à laquelle on ajoute une somme prévisionnelle de 171 K€ correspondant à la baisse des dotations de l'Etat compensée par la Communauté d'Agglomération, soit 2 581 106 €.

**\*Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : des recettes figées.**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est réinscrite au niveau du montant perçu en 2022. Le FNGIR est également maintenu à hauteur de 2 054 094 €.

	Notifié 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
DCRTP	1 082 287	1 082 287	0	0,0%
FNGIR	2 054 094	2 054 094	0	0,0%

**c) Les autres produits de gestion courante : 1 258 745 €**

Il s'agit des produits enregistrés au chapitre 75 concernant essentiellement des loyers perçus par la ville. Suite à la mise en place de la comptabilité M57 au 1<sup>er</sup> janvier, les indemnités de sinistres perçues en M14 au chapitre 77, sont enregistrées à compter de 2023 au chapitre 75. Les prévisions sur ce chapitre diminuent de 22 069 €.

Cela s'explique par un transfert de certains loyers sur le budget annexe des locations en raison de l'application de la TVA conformément à la délibération 2022\_330 du 14 décembre 2022.

Les principales recettes proviennent des loyers versés par le CCAS à la ville pour les EHPAD La Quicampoise, et Bérégovoy pour un montant de 439 505 €.

**d) Les autres produits : 762 904 €**

Ils concernent les produits enregistrés aux chapitres 013 (atténuations de charges), 76 (produits financiers) et 77 (produits exceptionnels). Ils sont en augmentation de 155 526 € par rapport au BP 2022. Cela est dû aux produits financiers, prévus en hausse

de 221 680 € par rapport à 2022, notamment en raison des intérêts perçus dans le cadre des contrats de couverture. Pour certains d'entre eux, les intérêts perçus sont supérieurs aux intérêts payés.

**2) Les ressources exogènes constatent la perte définitive de la dotation de solidarité rurale, une baisse importante du fond départemental, ainsi que l'apport ponctuel du filet de sécurité 2022.**

Ces ressources d'un montant total de 57,8 M€ sont constituées des dotations perçues de l'Etat et de nos partenaires.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2022	2023		
74111	Dotation forfaitaire des communes	30 715 227,00	30 642 772,00	- 72 455,00	-0,24%
741127	Dotation nationale de péréquation des communes	1 146 999,00	1 032 299,00	- 114 700,00	-10,00%
741123	Dotation de solidarité urbaine des communes (DSU)	10 280 620,00	10 406 586,00	125 966,00	1,23%
74121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	241 414,00		- 241 414,00	-100,00%
744	FCTVA	100 000,00	100 000,00	-	0,00%
74611	DGD des communes et EPCI	298 564,00	298 564,00	-	0,00%
747	Participations	6 458 181,00	8 953 122,00	2 494 941	38,63%
748	Autres attributions et participations	6 198 468,00	6 418 317,00	219 849	3,55%
<b>Total</b>		<b>55 439 473,00</b>	<b>57 851 660,00</b>	<b>2 412 187</b>	<b>4,35%</b>

**a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Depuis 2019, la DGF est sujette aux changements législatifs ainsi qu'aux critères de richesses. La forte évolution des potentiels fiscal et financier, liée à la création de la CA du Cotentin, a provoqué une diminution de la DGF ; celle-ci se trouve compensée par la DSC.

Le budget 2023 intègre une dotation forfaitaire de 30 642 772 €, en baisse de 103 437 € par rapport à 2022, dont une partie est liée à la baisse de population. En revanche, 56 K€ seront compensés dans la DSC.

	Notifié 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
Dotation forfaitaire	30 746 209	30 642 772	-103 437	-0,3%

**b) La dotation nationale de péréquation (DNP)**

La majoration du potentiel financier de la commune en 2018, suite à la création de la communauté d'agglomération, a conduit à la perte d'éligibilité à la part majoration de la DNP et à une baisse de la part principale.

Pour 2023, la part principale devrait à nouveau diminuer de 10 %. Cela conduit à inscrire une recette prévisionnelle de 1 032 299 €, soit une perte de 114 700 € qui sera compensée dans la DSC 2023.

	Notifié 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
Dotation nationale de péréquation	1 146 999	1 032 299	-114 700	-10,0%

**c) La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) : Une perte de recettes de 241 000 €.**

Pour Cherbourg-en-Cotentin, la DSU représentait une recette de 10 260 307 € en 2022. Une augmentation de 1,4 % est attendue en 2023, il est ainsi inscrit la somme de 10 406 586 €.

En revanche, la commune perd la dotation de solidarité rurale (DSR), initialement perçue par les communes de La Glacerie et de Querqueville, représentant une recette de 241 414 €.

	Notifié 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	10 260 307	10 406 586	146 279	1,4%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	241 414	0	-241 414	-100,0%

**d) Les subventions externes : l'éligibilité attendue au filet de sécurité 2022.**

Les participations des différents organismes (Etat, Régions, Département, CAF, CAC etc.) sont globalement en augmentation et budgétisées à hauteur de 8 953 122 €.

L'inscription budgétaire de ces recettes est actualisée dans l'année lors des différentes étapes budgétaires (budget supplémentaire, décision modificative) au vu des notifications reçues.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2022	2023		
74718	Autres participations Etat	839 563,00	3 322 633,00	2 483 070,00	295,76%
7472	Participation régions	18 500,00	33 843,00	15 343,00	82,94%
7473	Participation départements	82 500,00	30 000,00	- 52 500,00	-63,64%
74741	Participation communes membres du GFP	58 000,00	58 000,00	-	0,00%
74748	Participation autres communes	45 000,00	80 000,00	35 000,00	77,78%
74751	Participatin GFP de rattachement	94 500,00	7 500,00	- 87 000,00	-92,06%
74758	Participation autres groupements	47 400,00	-	- 47 400,00	-100,00%
74784	CCAS et caisse des écoles	15 041,00	14 500,00	- 541,00	-3,60%
747888	Autres	5 257 677,00	5 406 646,00	148 969,00	2,83%
<b>Total</b>		<b>6 458 181,00</b>	<b>8 953 122,00</b>	<b>2 494 941,00</b>	<b>38,63%</b>

On constate une augmentation globale de 2 494 941 € en raison de l'éligibilité de la ville au filet de sécurité.

La nature 74718 relative aux participations de l'Etat enregistre une augmentation de 2 483 070 € s'expliquant essentiellement par l'inscription d'une recette du filet de sécurité.

Ce dispositif a été institué par la loi de finances rectificative du 16 août 2022 (article 14).

Il consiste à atténuer l'augmentation des dépenses constatées entre 2021 et 2022 concernant l'énergie, l'alimentation et le point d'indice de la fonction publique.

Les diminutions sur les comptes 7473 et 74751 correspondent à la participation du Département (50 000 €) et de l'Agglomération Le Cotentin (90 000 €) pour la Drheam Cup, évènement nautique qui a lieu tous les deux ans.

La nature 747888 enregistre les participations versées par la CAF pour le financement des structures jeunesse et enfance qui s'élèvent à plus de 5 millions d'euros chaque année.

**e) Une diminution importante du fonds départemental (FDTP) de 300 K€**

Ces recettes, notamment composées des allocations fiscales compensatrices versées par l'Etat, atteindront 6 418 317 € en 2023.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2022	2023		
748312	D.C.R.T.P.	1 082 287,00	1 082 287,00	-	0,00%
74833	Etat-compens. exonération taxes foncières	3 310 581,00	3 793 221,00	482 640,00	14,58%
74836	Attrib. fonds départ. Péréquat. de la TP	1 750 000,00	1 457 962,00	- 292 038,00	-16,69%
7484	Dotations de recensement	15 300,00	15 300,00	-	0,00%
7485	Dotations pour les titres sécurisés	40 000,00	48 620,00	8 620,00	21,55%
74888	Autres	300,00	20 927,00	20 627,00	6875,67%
	<b>Total</b>	<b>6 198 468,00</b>	<b>6 418 317,00</b>	<b>219 849,00</b>	<b>3,55%</b>

En 2023, l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (FDTP) est estimée à 1 457 962 €, en diminution de 16,69 % de budget à budget. Ce montant a été réajusté au regard du montant perçu en 2022, auquel il est ajouté une baisse de 10%.

Les allocations compensatrices sont sorties des variables d'ajustement du budget de l'Etat depuis 2018 et ne sont donc plus soumises à diminution. Pour 2023, elles sont prévues à hauteur de 3 777 168 € au titre du foncier bâti (consécutivement à la mise en œuvre du plan de relance) et 16 056 € au titre du foncier non bâti.

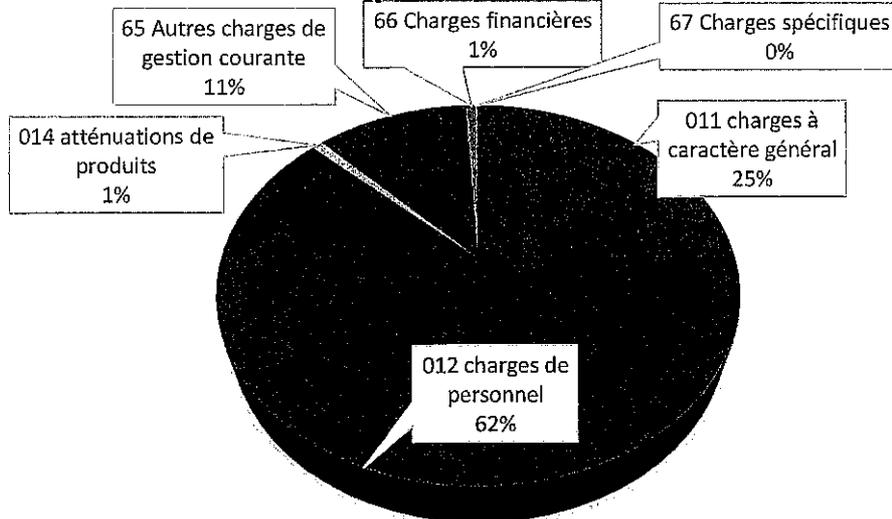
**B) Une progression inéluctable des dépenses réelles de fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 11,9 M€ soit + 9,00 % de BP à BP pour s'élever à 143 769 851 €.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	% d'évolution de BP à BP
011 charges à caractère général	31 152 394 €	35 830 983 €	15,02%
012 charges de personnel	82 718 846 €	89 251 862 €	7,90%
014 atténuations de produits	1 012 500 €	1 204 500 €	18,96%
65 Autres charges de gestion courante	16 270 971 €	16 231 513 €	-0,24%
66 Charges financières	676 359 €	1 182 993 €	74,91%
67 Charges spécifiques	68 000 €	68 000 €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>131 899 070 €</b>	<b>143 769 851 €</b>	<b>9,00%</b>

En termes de structure, les charges de personnel représentent le premier poste des dépenses suivies des charges générales.

### Structure des dépenses de fonctionnement



1) Les coûts de l'énergie et de l'alimentation pèsent sur les charges à caractère général : 35,8 M€

Chapitre	BP 2022	BP 2023	% d'évolution de BP à BP
011 charges à caractère général	31 152 394 €	35 830 983 €	15,02 %

Les dépenses de ce chapitre augmentent donc de 4 678 589 € soit + 15,02 %.

Ce chapitre englobe l'essentiel des dépenses de fonctionnement des services de la collectivité en dehors de la masse salariale. On y retrouve les acquisitions de petites fournitures, les charges énergétiques, l'alimentation pour les restaurants scolaires, les frais de télécommunications, le frais d'entretien et réparation des bâtiments ou des véhicules, les assurances payées par la ville etc...

Il s'agit notamment des dépenses de fonctionnement les plus impactées par l'inflation.

Ainsi, les prévisions de dépenses relatives au gaz et à l'électricité augmentent de 4 999 275 €, soit + 104,54%, pour atteindre 9,3 millions d'euros au BP 2023. Ce montant intègre une diminution de 800 000 € de dépenses liées au dispositif de l'Etat appelé « Amortisseur électricité » qui s'applique aux collectivités non bénéficiaires du bouclier tarifaire. L'Etat va ainsi prendre en charge 50% de la différence entre le prix du contrat de la collectivité et un prix de référence fixé à 180 €/ MWh. Le montant maximal de cette aide est plafonné à 160 € du MWh.

Les frais relatifs à l'achat de carburant affichent une hausse de 255 350 €, soit +44,05% pour atteindre 835 000 €. Cette augmentation est liée exclusivement à la hausse des prix.

Les frais d'alimentation augmentent également à la fois en raison de l'inflation, mais aussi suite à la montée en puissance de la cuisine centrale qui reprend progressivement en régie la fourniture de repas à l'ensemble des enfants fréquentant les restaurants scolaires de la ville, les mercredis loisirs et les centres de loisirs (+ 612 061 €, soit +64,59%).

Les augmentations sur ces trois postes de dépenses affichent un total de 5 866 686 € alors que l'augmentation globale sur le chapitre 011 s'élève à 4 678 589 €.

Ce sont donc en parallèle 1 188 097 € d'économies qui ont été réalisées dont :

- 202 250 € sur l'évènementiel
- 64 000 € suite à la renégociation des marchés d'assurance
- 111 000 € sur les frais d'affranchissement
- 40 000 € sur les frais de télécommunication
- 70 000 € sur diverses fournitures de petit équipement
- 71 000 € sur les fournitures administratives
- 100 000 € suite à l'arrêt du dispositif « colo apprenantes » initialement mis en place suite au Covid.
- 470 000 € d'économies d'énergies organisées dans nos services publics

Ces premières économies marquent le début des démarches internes à la collectivité. D'autres économies seront intégrées lors des prochaines étapes budgétaires.

## 2) Les charges de personnel accompagnent l'inflation: 89,2M€

Ce chapitre, composé de la masse salariale et des frais de personnels extérieurs (comptes 62), augmente de 7,90 % de BP à BP.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	% d'évolution de BP à BP
012 charges de personnel	82 718 846,00	89 251 862,00	7,90%

Une fois retiré le remboursement des services mutualisés et mis à disposition à la communauté d'agglomération, ce chapitre progresse de 7,89 %.

En termes de structure, les charges de personnels corrigées représentent 61,24 % des dépenses réelles du budget principal.

	BP 2022	BP 2023	Variation en €	Variation en %
621 - Personnel extérieur	653 000,00	655 000,00	2 000,00	0,31%
633 - Charges	1 526 009,00	1 683 192,00	157 183,00	10,30%
641- Rémunération	57 150 755,00	61 741 846,00	4 591 091,00	8,03%
645 - Cotisations	22 058 785,00	23 792 469,00	1 733 684,00	7,86%
647-648 Autres versements et charges	1 330 297,00	1 379 355,00	49 058,00	3,69%
<b>Total</b>	<b>82 718 846,00</b>	<b>89 251 862,00</b>	<b>6 533 016,00</b>	<b>7,90%</b>
-Remboursement services mutualisés CAC	2 868 247,00	3 100 894,00	232 647,00	8,11%
<b>Total net</b>	<b>79 850 599,00</b>	<b>86 150 968,00</b>	<b>6 300 369,00</b>	<b>7,89%</b>

**a) Les frais de personnels extérieurs (comptes 621) :**

Les frais de personnels extérieurs restent stables à 655 000€. Il s'agit du remboursement par la ville au CCAS ou à la communauté d'agglomération Le Cotentin des frais de personnel mis à disposition.

**b) la masse salariale (chapitre 012 hors comptes 621):**

Le nombre d'emplois permanents a augmenté au cours de l'année 2022, notamment suite :

- à la reprise du Centre de santé Brès-Croizat en janvier 2022,
- à la reprise de la gestion du restaurant administratif jusqu'alors géré par le CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2022 également,
- à la création du pôle petite enfance Agnès Varda et à la réorganisation de la direction Education en septembre 2022, pérennisant 32 postes d'agents contractuels.

On comptabilise ainsi 1783 agents permanents rémunérés en novembre 2022.

En 2023, certains secteurs pourraient voir leurs effectifs permanents légèrement augmenter suite à des recrutements en cours. Cependant, l'objectif sera de stabiliser sinon d'optimiser la masse salariale selon les différents points d'économie qu'il conviendra de mettre en œuvre pour contenir la progression de cette dernière.

La commune comporte une part des plus de 60 ans représentant 7,33 % des effectifs permanents au 31 décembre 2021. Ainsi, 64 agents ont fait valoir leur droit de départ en retraite au cours de l'année 2021. Or, la structure des effectifs évolue sous l'effet des évolutions de carrières (avancements d'échelons et de grades) résumé sous l'appellation « GVT » (Glissement vieillesse technicité). Aussi, pour 2023, une progression de près de 840 000 € est attendue, correspondant à 1 % du réalisé estimé de l'année N-1.

**Parallèlement, plusieurs mesures locales vont venir impacter la masse salariale 2023 :**

- suite au contrôle de la CRC, la prime annuelle a été intégrée au RIFSEEP sur l'année 2022. En 2023, une nouvelle phase d'harmonisation de son montant, représentera un coût annuel de près de 370 000 €,
- la politique de développement de l'apprentissage au sein de la collectivité, engendrera un surcoût estimé à 75 000 € sur 2023,
- en 2022, la collectivité a ouvert la possibilité aux agents de télé-travailler et de les indemniser pour ce faire. Le coût 2023 de ce dispositif, est estimé à plus de 12 000 €.

**Les mesures nationales et leurs impacts sur la masse salariale 2023 :**

En 2022, les hausses successives du taux horaire du SMIC, l'augmentation de l'indice minimum de traitement et l'augmentation de 3,5% du point d'indice de la fonction publique, ont conduit la collectivité à inscrire 2 M€ supplémentaires en décision modificative budgétaire.

La répercussion en année pleine de ces mesures nationales, ainsi que de nouvelles mesures à venir, impacteront la masse salariale 2023 et sont donc à prendre en compte, notamment:

- La répercussion des augmentations du SMIC de l'année 2022 en année pleine, ainsi que les impacts sur le relèvement de l'indice minimum,
- la répercussion en année pleine de l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022,

- la répercussion de la révision des débuts de grille indiciaire des agents de catégorie B au 1<sup>er</sup> septembre 2022,
  - une augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à minima,
- La prise en compte de ces différentes mesures sont chiffrées à plus de 1,52 M€ sur l'année 2023.

Cependant, le budget 2023 de la ville intègre des économies d'un montant de 825 000 € sur les points suivants :

- une baisse du coût des besoins occasionnels et remplacements pour un montant de 725 000 €
- une baisse du coût des emplois saisonniers pour un montant de 100 000 €

Par mesure de sincérité, le budget primitif 2023 n'intègre cependant pas les mesures suivantes, dont la réalisation demande à être confirmée à savoir :

- une éventuelle augmentation du point d'indice de la fonction publique
- l'impact de la nouvelle réforme des retraites sur les cotisations patronales CNRACL, qui serait de 1% et représenterait en année pleine 385 000 €,
- la diminution du taux accidents de travail qui va générer une économie de près de 45 000 € sur l'année.

### 3) Les atténuations de produits marquées par la forte augmentation du prélèvement du FPIC : 1,2M€

Ce chapitre comporte les remboursements de fiscalité pour 82 000 € et surtout le prélèvement au titre du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, nature 7392211).

En 2019, le Cotentin a perdu son éligibilité au fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC), suite à l'augmentation du revenu moyen par habitant du Cotentin. Le Cotentin a cependant bénéficié d'une garantie équivalente à 70% de l'attribution perçue en 2018, puis de 35 % en 2020. Depuis 2021, la recette a disparu.

Ainsi, seul le prélèvement pour le FPIC subsiste, et représente une dépense évaluée à 1 117 000 € pour 2023, alors qu'elle s'est élevée à 977 270 € en 2022.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	% d'évolution de BP à BP
014 atténuations de produits	1 012 500,00	1 204 500,00	18,96%

### 4) La stabilité des charges de gestion courante

Ce chapitre comporte notamment les subventions et les participations versées aux associations ainsi qu'au CCAS et la caisse des écoles, ou encore aux autres établissements publics tels que l'ESAM C2 et La Brèche. Il comprend également les indemnités et charges afférentes aux élus, les droits d'utilisation de l'informatique en nuage ou encore les admissions en non-valeur. Ce chapitre est en diminution de 39 458 € soit -0.24 %.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	% d'évolution de BP à BP
65 Autres charges de gestion courante	16 270 971,00	16 231 513,00	-0,24%

Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (nature 65811):

On retrouve sur le chapitre 65 les crédits nécessaires aux solutions informatiques dites en nuage, nature 65811. On constate une augmentation de 113 000 € sur ce compte. Elle s'explique en partie par un changement d'imputation comptable puisque certaines dépenses étaient préalablement imputées en investissement. L'inflation a également impacté ce type de dépenses.

La subvention versée au CCAS (centre communal d'action sociale) (nature 657362):

Elle s'élève à 5 662 721 € et progresse de 70 000 €. Cette augmentation vient compenser la prise en charge par le CCAS de la gratuité des transports pour les personnes sans ressources.

La subvention versée par la ville représente 27,76 % du budget de fonctionnement du CCAS. En effet, le budget principal du CCAS s'élève à 20 396 650 € en fonctionnement. Le budget général du CCAS comprenant le budget principal et les 11 budgets annexes atteint 34,7 M€ en fonctionnement.

Le budget principal est composé des crédits alloués à la politique d'action sociale du CCAS (coordination des dispositifs d'aide et de secours à destination des personnes en situation de précarité et de grande précarité, coordination des dispositifs d'insertion et des dispositifs d'accompagnement social au logement). On y retrouve également les subventions aux budgets annexes nécessaires pour équilibrer les résidences autonomes, le service d'aide à domicile ou encore les EHPAD. En effet, le budget du CCAS est composé de 11 budgets annexes dont les crédits sont répartis de la manière suivante par budget :

Budgets annexes	Section d'exploitation	Section d'investissement	TOTAL
Aide à domicile	2 674 858 €	18 527 €	2 693 385 €
<b>Total résidences autonomie</b>	<b>3 366 682 €</b>	<b>117 536 €</b>	<b>3 484 218 €</b>
RA du Vieux Château	696 745 €	35 270 €	732 015 €
RA des Roquettes	601 336 €	20 476 €	621 812 €
RA les Myosotis	662 446 €	23 771 €	686 217 €
RA la Noé	766 491 €	18 405 €	784 896 €
RA la Chancelière	338 337 €	9 476 €	347 813 €
RA la Chênaie	301 327 €	10 138 €	311 465 €
Accueil de jour	161 900 €	4 578 €	166 478 €
<b>Total EHPAD</b>	<b>8 090 370 €</b>	<b>220 756 €</b>	<b>8 311 126 €</b>
EHPAD Bérégovoy	2 686 470 €	83 495 €	2 769 965 €
EHPAD la Quincampoise	3 715 866 €	84 839 €	3 800 705 €
EHPAD la Sérénité	1 688 034 €	52 422 €	1 740 456 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 293 810 €</b>	<b>361 397 €</b>	<b>14 655 207 €</b>

**La montée en puissance du centre de santé Brès-Croizat (nature 65821) :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le centre de santé est municipal et géré sur un budget annexe de la Ville. Dans le courant de l'exercice 2022, les recrutements de personnels de santé nécessaires au fonctionnement du centre ont abouti. Ainsi, les charges de personnel ont augmenté sur le budget 2023 en raison de l'effet en année pleine des recrutements. D'autre part, l'inflation sur les énergies a entraîné une hausse de 13 000 € de l'électricité sur le budget 2023. Afin d'équilibrer le budget annexe dans son fonctionnement, le budget principal prévoit donc une subvention de 281 232 €, en augmentation de 182 432 € par rapport à 2022.

**6,5 M€ de subventions versées aux associations (nature 65748) :**

Conformément aux orientations budgétaires, l'engagement envers le monde associatif demeure une priorité. Malgré l'inflation qui la touche, la municipalité a décidé de maintenir le montant des subventions aux associations qui s'élève à 6 487 769 €. Le détail des subventions figure en annexe dans la maquette du BP 2023 (Annexe B8, subventions versées dans le cadre du vote du budget).

Le montant global prévu au compte 65748 affiche une diminution de 132 136 €. Cela s'explique principalement par la suppression de la subvention de 205 000 € à l'OCLVO en raison du nouveau marché des activités péri et extra scolaires. Par ailleurs, l'arrivée de la Fastnet en 2023 implique une inscription de 222 222 €.

**5) Des charges financières en augmentation de 500 000 €**

Les charges financières augmentent de 74,91 % soit 506 634 €.

Les intérêts de la dette progressent sous l'effet du nouvel emprunt de 9 M€ ainsi que de la hausse des taux variables.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	% d'évolution de BP à BP
66 Charges financières	676 359 €	1 182 993 €	74,91%

**6) Des charges exceptionnelles constantes : 0,68 M€**

Avec le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57, le chapitre 67 ne contient plus que les annulations de titres sur exercices antérieurs prévus à la même hauteur qu'en 2022.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	% d'évolution de BP à BP
67 Charges spécifiques	68 000 €	68 000 €	0%

### C) Les soldes intermédiaires de gestion

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation de la qualité des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

L'évolution de la chaîne du financement se présente ainsi :

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Evolution en €</b>	<b>% d'évolution</b>
Recettes réelles de fonctionnement	145 224 743	154 609 487	9 384 744	6,46%
- Dépenses réelles de fonct. (Hors c/66)	131 222 711	142 586 858	11 364 147	8,66%
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>14 002 032</b>	<b>12 022 629</b>	<b>-1 979 403</b>	<b>-14,14%</b>
- charges financières	676 359	1 182 993	506 634	74,91%
<b>= Epargne brute</b>	<b>13 325 673</b>	<b>10 839 636</b>	<b>-2 486 037</b>	<b>-18,66%</b>
- amortissement net du capital de la dette	8 215 003	5 158 262	-3 056 741	-37,21%
<i>dont remboursement anticipé (RA)</i>	<i>3 500 000</i>		-3 500 000	-100,00%
<b>Epargne nette</b>	<b>5 110 670</b>	<b>5 681 374</b>	<b>570 704</b>	<b>11,17%</b>
<b>Epargne nette corrigée (hors RA)</b>	<b>8 610 670</b>	<b>5 681 374</b>	<b>-2 929 296</b>	<b>-34,02%</b>

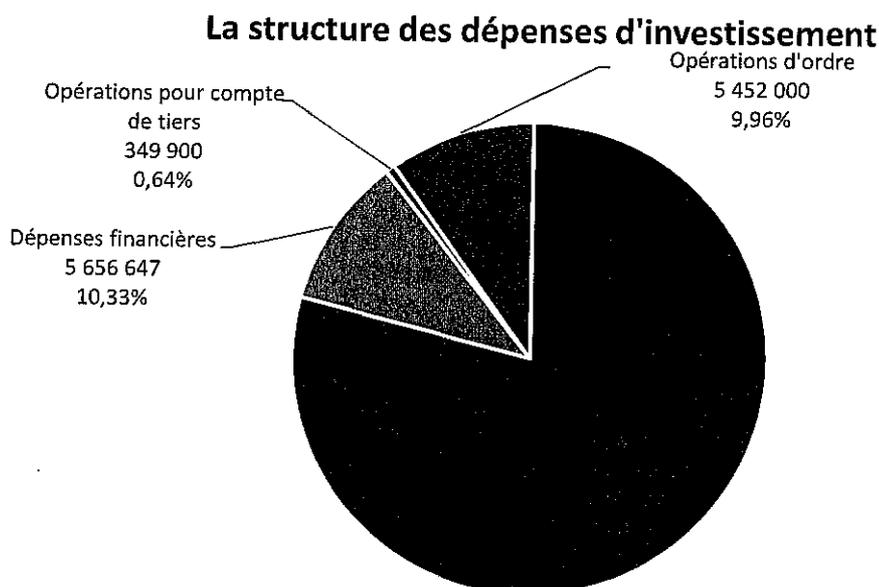
Au BP 2023, l'épargne nette prévisionnelle s'établit à 5,7 M€ confirmant ainsi son niveau atteint depuis 2020 (hors période covid). Cependant, après neutralisation des écritures propres à la gestion de la dette, l'épargne nette corrigée atteignait 8,6 millions d'euros en 2022. Ainsi, en réalité, l'épargne nette au BP 2023 diminue de 2,9 M€, sous l'effet conjugué de l'inflation des dépenses (+11,9 M€) et d'une moindre augmentation des recettes (+9,4 M€).

Si celle-ci demeure plus fragile, du fait de l'effet ponctuel des mesures de compensation énergétique de l'Etat, l'épargne assure cependant un financement équilibré de la section d'investissement et autorise l'inscription d'un emprunt prévisionnel d'équilibre qui fera l'objet d'ajustement à l'occasion du budget supplémentaire et de la reprise des résultats de l'exercice 2022.

## **II - La section d'investissement : 54,7 millions d'euros**

La section d'investissement s'équilibre, tous mouvements confondus à 54 743 325,87 €. Les recettes réelles d'investissement atteignent 38 451 689,87 € et les recettes d'ordre s'élèvent à 16 291 636 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 49 291 325,87 € dont 5 656 647 € de dépenses financières relatives au remboursement du capital de la dette. Les dépenses d'ordre atteignent quant à elles 5 452 000 €.



### **A) Un programme d'investissement dynamique**

Le budget principal présente 43 284 779 € de dépenses d'équipement.

#### **1) Des investissements favorisant le développement et l'aménagement de la ville : 13 M€**

Ce chapitre désigne les investissements dédiés aux opérations d'aménagement urbain, à l'environnement, aux dépenses pour le développement de l'attractivité du territoire et du cadre de vie, dont notamment :

- ✓ 2,7 M€ pour la voie du Homet
- ✓ 2,6 M€ pour la rénovation du plateau piétonnier
- ✓ 2,3 M€ d'aménagement de voiries (travaux de voirie, mobilier urbain, parkings, réparation d'ouvrages d'art)
- ✓ 1,4 M€ pour l'éclairage public dont 1M€ pour le schéma directeur d'éclairage public.
- ✓ 1,2 M€ d'acquisitions foncières et acquisitions et restauration immobilière
- ✓ 0,9 M€ d'acquisitions et travaux divers notamment pour les mobilités douces, la maison du projet, l'étude de programmation du centre historique ou encore les bornes de recharges électriques et les aides au secteur locatif.

- ✓ 0,8 M€ d'aménagement pour le secteur de la place Jean Moulin
- ✓ 0,7 M€ d'études et d'aménagements paysagers (aménagements divers, aires de jeux, fleurissement, propreté urbaine, acquisition de matériel)
- ✓ 0,1 M€ de subventions pour les ravalements de vitrines et façades ainsi que pour le remplacement du mobilier de terrasses
- ✓ 0,1 M€ pour l'aménagement de Collignon
- ✓ 0,1 M€ pour le parc de la Roche Fauconnière

## 2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service à la population : **21,1M€**

Les investissements décrits ci-dessous visent à améliorer les équipements à portée culturelle, sportive, éducative, familiale et sociale. Les principales opérations 2023 concernent le palais des sports en ville (10,6 M€), le schéma directeur des écoles publiques (4M€), la fin des travaux du centre La Mosaïque (0,7M€)

### a) Assurer un accueil scolaire et périscolaire de qualité : **5,2 M€**

- ✓ 4,0 M€ pour le Schéma directeur des écoles publiques comprenant les travaux dans les écoles Mitterrand et Noblet)
- ✓ 0,4 M€ de matériel et mobilier dans les écoles, les restaurants scolaires et la cuisine centrale
- ✓ 0,3 M€ pour la rénovation des cours et jeux dans les écoles
- ✓ 0,1 M€ pour le développement du numérique dans les écoles

### b) Assurer l'accueil des enfants de moins de 3 ans : **0,5 M€**

- ✓ 0,2 M€ pour le Pôle petite enfance Agnès Varda
- ✓ 0,3 M€ pour les travaux, matériels et mobiliers des autres crèches et RAM (relais des assistantes maternelles)

### c) Agir en matière de santé et solidarité: **0,2M €**

- ✓ 0,2 M€ de travaux à la cuisine Ile de France pour les restaurants du cœur

### d) Soutenir l'action culturelle : **1 M€**

- ✓ 0,3 M€ pour divers travaux dans les bâtiments culturels et cultuels
- ✓ 0,2 M€ pour le musée Emmanuel Liais
- ✓ 0,2 M€ pour la salle Imagin'arts
- ✓ 0,2 M€ d'études pour le conservatoire de musique, une salle de spectacle et les parcours piétonniers
- ✓ 0,1 M€ pour des restaurations d'œuvres et acquisitions de matériel et mobilier

### e) Les services à la jeunesse : **1,5 M€**

- ✓ 0,7 M€ pour le centre La Mosaïque
- ✓ 0,3 M€ de travaux pour les ALSH Asselin Dujardin et Roquettes
- ✓ 0,5 M€ de travaux, matériels et mobiliers dans les autres structures jeunesse

### f) Favoriser la pratique sportive : **12,4 M€**

- ✓ 10,6 M€ pour le palais des sports Chantereyne
- ✓ 0,6 M€ pour le site de la Polle / les Fourches
- ✓ 0,3 M€ pour le COSEC de la Saillanderie

- ✓ 0,8 M€ pour des travaux et acquisitions de matériels pour les autres équipements sportifs

**g) gestion des cimetières et tranquillité publique : 0,1 M€**

- ✓ 0,08 M€ pour l'acquisition de columbariums et rénovation de voirie dans les cimetières
- ✓ 0,02 M€ pour la police municipale (vélo, casques, radio, gilets pare-balles)

**3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement de la collectivité : 9,2 M€**

Il s'agit ici de toutes les dépenses d'investissement qui ont pour objectifs d'entretenir les biens immobiliers de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et permettre le bon fonctionnement des services. Sont notamment prévus :

- ✓ 6,5 M€ de travaux dans divers bâtiments (travaux d'économies d'énergies, de mise en sécurité et d'accessibilité, travaux dans les mairies déléguées, les salles communales, démolition de bâtiments...)
- ✓ 1,3 M€ de logiciels, prestations et matériels informatiques
- ✓ 1 M€ d'attributions de compensation versées à l'agglomération Le Cotentin
- ✓ 0,2 M€ de matériels et mobiliers pour les services, de frais d'insertion pour les marchés publics et du matériel de prévention et sécurité
- ✓ 0,2 M€ de matériel de transport

**B) Le financement prévisionnel de l'investissement**

Le financement des dépenses de la section d'investissement hors dette (43 787 164 € de dépenses) se décline ainsi :

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'équipement	43 284 779		
Total des autres dépenses hors dette	498 385		
Subventions d'investissement		330 745	0,8%
Cessions		229 000	0,5%
Emprunt d'équilibre		32 952 160	75,3%
Dotations et fonds de concours et divers		3 303 000	7,5%
Créances sur concessionnaires		1 286 885	2,9%
Epargne nette		5 681 374	13,0%
<b>Total</b>	<b>43 783 164</b>	<b>43 783 164</b>	<b>100,0%</b>

Le financement de l'investissement est assuré majoritairement par l'emprunt d'équilibre prévisionnel. Cependant de nouvelles recettes seront inscrites en cours d'année et viendront diminuer la part de l'emprunt d'équilibre.

A ce titre, le résultat cumulé de l'exercice 2022 s'élève à 35 millions d'euros. 26 millions viendront financer les investissements antérieurs reportés et 9 millions atténueront significativement les 32,9 M€ d'emprunt d'équilibre prévisionnel 2023.

Par ailleurs, par mesure de prudence et de sincérité des équilibres prévisionnels, les subventions d'investissement sont inscrites au fur et à mesure des notifications. Le décalage des cofinancements attendus de nos partenaires à travers les politiques d'aides

contractuelles (Europe, Etat, Région, Département, Agglomération Le Cotentin, CAF ...) nécessitera des ajustements en cours d'année, au fur et à mesure de la confirmation officielle des subventions attendues. A titre d'information, le montant total des subventions perçues en 2022 s'élève à 2 635 554 €.

Les dotations et fonds de concours (FCTVA et taxe d'aménagement) seront ajustés en cours d'année en fonction du montant réalisé.

### C) L'encours de la dette du budget principal reconstitué

Cherbourg-en-Cotentin figure parmi les communes les plus faiblement endettée de sa strate de population (75 000 – 99 999 habitants).

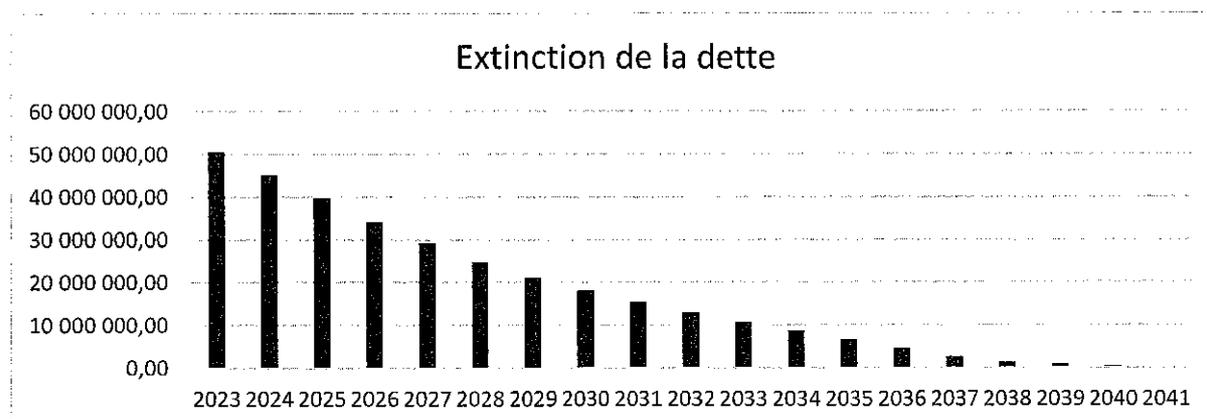
En 2021, l'encours par habitant du budget principal s'établissait à 611 euros quand la moyenne se situe à 1 510 euros.

Ce faible endettement est confirmé par un autre indicateur, la capacité de désendettement. Le ratio, rapportant le stock de la dette à l'épargne brute, s'élevait à 2 (ans) en 2021.

Conformément à la stratégie d'endettement adoptée pour le mandat, en lien avec la prospective financière, l'objectif est de reconstituer un encours de la dette, afin de créer à moyen et à long terme un renouvellement cyclique de marges financières, destiné au financement des futurs investissements.

Ainsi, après une baisse continue de l'encours de la dette depuis la création de la commune nouvelle en 2016, deux emprunts portant sur 10 000 000 € et 9 000 000 € sur 15 ans ont été contractés en septembre 2021, aux taux fixes de 0,50 et 0,54 %. Le premier emprunt de 10 000 000 € a été mobilisé en 2021, le second a été versé en juin 2022.

Malgré ces nouveaux emprunts, l'extinction de la dette de Cherbourg-en-Cotentin demeure rapide.



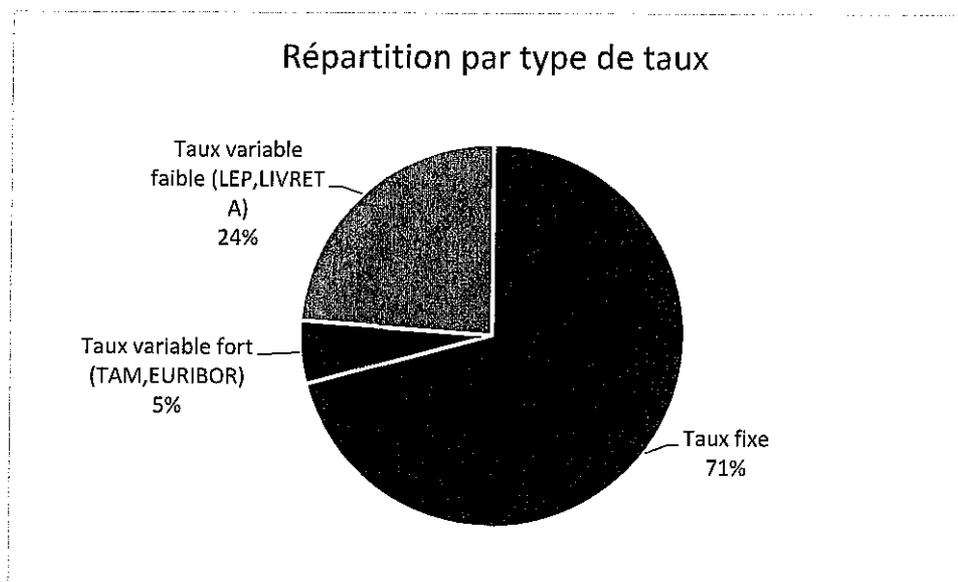
Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le stock de la dette brute de Cherbourg-en-Cotentin atteint 50 650 958 €, dont 1 470 907 € de dette récupérable auprès de la communauté d'agglomération du Cotentin, liée aux compétences économiques, transports, déchets ménagers, prises par cette dernière en 2017 et 2018.

La dette propre municipale tous budgets confondus s'établit ainsi à 49 180 051 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en hausse de 3,48 % (+ 1,65 M€) par rapport à 2022.

€	Encours au 01/01/2022	Encours au 01/01/2023	Var. €	Var. %
<b>Budget principal</b>	49 798 651,52	50 318 401,34	519 749,82	1,04%
<b>Budget panneaux photovoltaïques</b>	409 277,33	332 557,03	-76 720,30	-18,75%
<b>Dette brute budget général</b>	50 207 928,85	50 650 958,37	443 029,52	0,88%
<b>Dette récupérable vis- à-vis de la CA Cotentin</b>	2 681 846,73	1 470 906,85	-1 210 939,88	-45,15%
<b>Dette propre budget général</b>	47 526 082,12	49 180 051,52	1 653 969,40	3,48%

Le taux moyen reflète la qualité budgétaire de la dette sur l'exercice. Pour l'année 2023, il s'élève à 1,89 %.

La dette est saine, composée de 71 % de taux fixe, 24 % de Livret A et LEP et de 5 % de taux monétaires courants. En l'espace de deux années, l'encours à taux fixe est devenu prépondérant, grâce aux deux nouveaux emprunts totalisant 19 M€. Cette structure permet de limiter l'impact de la hausse des taux sur le budget de la collectivité.



Au regard de la charte Gissler, la dette du budget général est entièrement sécurisée, avec 100 % de 1A, c'est-à-dire des emprunts à taux fixe ou à taux variable, y compris les swaps, représentant 19% de l'encours qui permettent de se protéger de la hausse actuelle des taux.

Après une longue période de taux historiquement bas, la hausse amorcée depuis l'été 2022 va se poursuivre en 2023, le pic étant attendu à l'été 2023.

Cependant, de par une faible exposition aux taux variables, l'annuité nette prévisionnelle du budget principal demeure contenue, en atteignant 6 095 954 €.

En neutralisant l'emprunt lié au FDTP 2022 qui n'est pas reconduit en 2023, l'annuité de la dette progresse de 2,1 % par rapport à 2022, soit +127 343 €.

	<b>BP 2022 hors emprunt FDTP</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Var. €</b>	<b>Var. %</b>
<b>Capital</b>	5 001 392	5 445 147	443 755	8,9%
<b>Intérêts (y ICNE et swaps nets)</b>	656 284	1 001 652	345 368	52,6%
<b>Annuité brute</b>	5 657 676	6 446 799	789 123	13,9%
<b>Annuité récupérée CAC</b>	310 935	350 845	39 910	12,8%
<b>Annuité nette</b>	<b>5 968 611</b>	<b>6 095 954</b>	<b>127 343</b>	<b>2,1%</b>

## Les budgets annexes

### I. Le budget annexe Camping de la Saline

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 189 455 € en section de fonctionnement et à 78 884 € en section d'investissement.

#### A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 170 571 €.

		BP 2022	BP 2023	% d'évolution
011	Charges à caractère général	66 037,00	83 876,00	27,01%
012	Charges de personnel	65 000,00	71 500,00	10,00%
65	Charges de gestion courante	5 505,00	7 505,00	36,33%
67	Charges exceptionnelles	850,00	400,00	-52,94%
68	Dotations aux provisions	-	90,00	
69	Impôts sur les bénéfices	4 679,00	7 200,00	53,88%
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>142 071,00</b>	<b>170 571,00</b>	<b>20,06%</b>

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 17 839 € afin de faire face à l'inflation sur les énergies.

Les charges de personnel sont aussi en hausse (+ 6 500 €) suite à la revalorisation en année pleine des salaires dans la fonction publique territoriale en réponse au contexte inflationniste.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 189 000 €.

		BP 2022	BP 2023	% d'évolution
70	Vente de produits et services	155 000,00	183 000,00	18,06%
75	Produits de gestion courante	5 000,00	6 000,00	20,00%
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>160 000,00</b>	<b>189 000,00</b>	<b>18,13%</b>

Les recettes proviennent des redevances des usagers (chapitre 70) et de l'encaissement de la taxe de séjour (chapitre 75), cette dernière étant entièrement reversée à la SPL tourisme (chapitre 65).

L'augmentation des dépenses de fonctionnement liée à l'inflation a conduit la collectivité à augmenter les tarifs pour l'année 2023. Ainsi, l'ensemble des tarifs augmente de 7,1% en dehors de la refacturation de l'électricité. Pour la refacturation de l'électricité aux touristes, il a été décidé l'instauration d'un forfait hiver en augmentation de 30% par rapport au forfait 2022, et d'un forfait été augmentant de 7% par rapport à 2022 considérant que la consommation énergétique l'été est moins importante. Pour les résidents, la facturation au réel de l'électricité va augmenter de 75%.

**B) Les soldes intermédiaires de gestion**

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'épargne nette s'établit à 18 429 €.

	BP 2022	BP 2023	% d'évolution
<b>Epargne de gestion</b>	<b>17 929</b>	<b>18 429</b>	<b>2,79%</b>
- intérêts	-	-	
<b>Epargne brute</b>	<b>17 929</b>	<b>18 429</b>	<b>2,79%</b>
- amortissement du capital de la dette	0	0	
<b>Epargne nette</b>	<b>17 929</b>	<b>18 429</b>	<b>2,79%</b>

**C) La section d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 78 429 € prévoyant notamment un montant de 60 000 € dédié à des études préalables à des travaux de rénovation.

Un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 60 000 €. Il sera annulé au moment de la reprise des excédents antérieurs au budget supplémentaire.

**II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques**

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 116 403 € en section de fonctionnement et à 79 582 € en section d'investissement.

**A) La section de fonctionnement**

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 36 821 €. Elles augmentent de 4 048 € soit 12,35 %.

		BP 2022	BP 2023	% d'évolution
011	Charges à caractère général	10 000,00	17 720,00	77,20%
012	Charges de personnel	2 500,00	-	-100,00%
65	Autres charges de gestion courante	50,00	50,00	0,00%
66	Charges financières	5 995,00	4 823,00	-19,55%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,00%
69	Impôts sur les sociétés	13 228,00	13 228,00	0,00%
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>32 773,00</b>	<b>36 821,00</b>	<b>12,35%</b>

L'augmentation de 4 048 € est due à la nouvelle inscription de crédits nécessaire pour rembourser au budget principal les charges indirectes qu'il supporte pour le compte du budget annexe.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 29 320 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 116 028 €.

		BP 2022	BP 2023	% d'évolution
70	Vente de produits et services	110 000,00	116 028,00	5,48%
	<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>	<b>110 000,00</b>	<b>116 028,00</b>	<b>5,48%</b>

Les recettes proviennent de la vente de l'électricité à EDF produite par la centrale photovoltaïque. Elles sont en hausse de 6 028 €.

### **B) Les soldes intermédiaires de gestion :**

	BP 2022	BP 2023	% d'évolution
<b>Epargne de gestion</b>	<b>83 222</b>	<b>84 030</b>	<b>0,97%</b>
- intérêts	5 995	4 823	-19,55%
<b>Epargne brute</b>	<b>77 227</b>	<b>79 207</b>	<b>2,56%</b>
- amortissement du capital de la dette	76 721	79 207	3,24%
<b>Epargne nette</b>	<b>506</b>	<b>0</b>	<b>-100%</b>

L'épargne brute est juste suffisante pour financer le remboursement de la dette en capital. Ce budget n'a pas d'investissements nouveaux à financer.

### **C) La section d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 79 207 € et correspondent au remboursement du capital de l'emprunt.

### **D) La dette du budget panneaux photovoltaïques**

Sans emprunts nouveaux, l'encours de ce budget atteint 332 557 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en recul de 18,7 % par rapport à 2022.

€	Encours au 01/01/2022	Encours au 01/01/2023	Var. €	Var. %
<b>Dette budget panneaux photovoltaïques</b>	409 277,33	332 557,03	-76 720,30	-18,75%

L'encours est constitué d'un seul emprunt, dont les caractéristiques les suivantes :

- Taux moyen : 0,47 %
- Durée résiduelle : 3 ans et 10 mois
- Charte Gissler : 1A
- Indice : taux fixe.

L'annuité prévisionnelle est prévue à hauteur de 84 030 €, en hausse de 1 314 € par rapport à 2022 en raison d'un amortissement progressif du capital de l'emprunt.

	BP 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
<b>Capital</b>	76 721	79 207	2 486	3,2%
<b>Intérêts (yc icne)</b>	5 995	4 823	-1 172	-19,5%
<b>Annuité</b>	<b>82 716</b>	<b>84 030</b>	<b>1 314</b>	<b>1,6%</b>

### **III. Le budget annexe creusement de fosses**

Ce budget enregistre, suite à la fin du monopole communal du service extérieur des pompes funèbres (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993), les recettes des activités funéraires (creusement des tombes en pleine terre notamment).

Ce budget s'équilibre par des dépenses de personnel et charges exceptionnelles équivalentes aux recettes (frais de personnel remboursés au budget principal).

Il ne possède pas de section d'investissement ni d'endettement.

	BP 2022	BP 2023	% d'évolution
012 - Charges de personnel	30 000	29 500	-1,67%
67 - Charges exceptionnelles	1 000	1 500	50,00%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>31 000</b>	<b>31 000</b>	<b>0,00%</b>

	BP 2022	BP 2023	% d'évolution
70 - Vente de produits et de marchandises	31 000	31 000	0,00%
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>31 000</b>	<b>31 000</b>	<b>0,00%</b>

Le budget s'équilibre au même niveau que l'exercice précédent en dépenses et en recettes

## IV. Le budget annexe port de plaisance

Le port de plaisance appartient à Ports de Normandie. La ville est concessionnaire, le contrat de concession s'achève en 2023.

Le budget du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à 3 149 514 € en section d'exploitation et à 787 679 € en section d'investissement.

### A) La section de fonctionnement :

#### 1) **Les charges d'exploitation : 2 566 092 €**

Elles enregistrent une augmentation de 19,41 % soit 417 061 €.

		<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>% d'évolution</b>
011	Charges à caractère général	1 268 538,00	1 535 980,00	21,08%
012	Charges de personnel	802 800,00	902 800,00	12,46%
65	Charges de gestion courante	21 000,00	57 780,00	175,14%
66	Charges financières	500,00	500,00	0,00%
67	Charges exceptionnelles	42 193,00	29 032,00	-31,19%
69	Impôts des sociétés	14 000,00	40 000,00	185,71%
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 149 031,00</b>	<b>2 566 092,00</b>	<b>19,41%</b>

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en augmentation de 21,08 % soit 267 442 € principalement en raison de l'inflation des dépenses énergétiques:

- Augmentation du coût des énergies de 142 000 € (eau, électricité, gaz, nature 6061) pour atteindre 293 000 €.
- Augmentation de 65 000 € pour l'achat du carburant revendu aux usagers du port pour un total de 300 000 €.
- 19 000 € supplémentaires sont inscrits pour le paiement des taxes foncières qui s'élèvent à 257 000 €.
- Les remboursements de charges indirectes au budget principal sont en hausse de 26 000 € pour atteindre 150 000 € en 2023.

Les charges de personnel sont en hausse de 12,46 %, soit + 100 000 €.

Les charges de personnel suivent les évolutions telles qu'elles sont présentées pour le budget principal de la ville : Elles sont le résultat de la répercussion en année pleine des mesures successives prises en 2022 relatives à l'augmentation des rémunérations dans la fonction publique en réponse au contexte inflationniste.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) augmentent de 36 780 €.

Il s'agit de revaloriser le montant des créances qui devraient être considérées comme non recouvrables par les services de la direction générale des finances publiques après que ceux-ci aient utilisé toutes les possibilités de recouvrement. Cela implique ensuite pour le

budget du port d'admettre ces créances en non-valeur par l'inscription de crédits correspondants, en application d'une délibération annuelle spécifique.

L'inscription au titre des impôts sur les sociétés (chapitre 69) augmente de 26 000 € en raison de la hausse du résultat attendu sur 2023.

Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) diminuent de 13 161 € notamment du fait de la non inscription en 2023 de 10 000 € initialement prévus pour le salon nautique.

## 2) Les ressources d'exploitation : 2 949 835 €

Les ressources d'exploitation sont prévues en augmentation de 16,96 % soit 427 754 €

		BP 2022	BP 2023	% d'évolution
70	Vente de produits et services	2 432 081,00	2 855 223,00	17,40%
013	Atténuation de charges	4 000,00	4 000,00	0,00%
75	Produits de gestion courante	33 000,00	37 000,00	12,12%
77	Produits exceptionnels	53 000,00	53 612,00	1,15%
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 522 081,00</b>	<b>2 949 835,00</b>	<b>16,96%</b>

Les recettes d'exploitation du port de plaisance sont estimées à 2 855 223 € (chapitre 70), en augmentation de 423 142 € soit + 17,40 %, elles comprennent principalement :

- la location d'anneaux (résidents, visiteurs dont forfaits de stationnement longue durée) qui représente 76,5% du chiffre d'affaires ;
- la vente de carburant (11,2% du chiffre d'affaires) ;
- les manutentions de grutages (4,7% du chiffre d'affaires) ;
- les amodiations (5% du chiffre d'affaires).

Les prévisions intègrent une actualisation des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 conformément à la délibération 2022\_364 du 14 décembre 2022, nécessaire pour faire face à l'inflation (7,1% notamment pour les redevances des places annuelles, de stationnement sur terre-plein, 10% notamment pour les redevances de stationnement visiteurs, les grutages, les amodiations ; application d'une majoration de 10% supplémentaires sur la redevance annuelle pour les bateaux habités ou loués comme hébergement touristique).

De plus, le BP 2023 est établi en fonction des hypothèses suivantes:

- taux de remplissage des places annuelles qui se maintient à 100% ;
- de façon générale, le BP2022 du port de plaisance avait été élaboré fin 2021 avec des hypothèses prudentes en raison des incertitudes fortes liées à la poursuite de la crise sanitaire sur 2022. Le résultat réalisé a montré la reprise de l'activité en 2022. Le projet de BP 2023 a donc pris en compte les résultats de 2022 et des projections d'activité revenues globalement à la normale.

Les autres recettes d'exploitation (produits de gestion courante chapitre 75) sont en légère augmentation de 4 000 €. Elles enregistrent les remboursements de taxes foncières par les amodiataires et sont ajustées au réalisé 2022.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) augmentent de 612 €.

Ce chapitre enregistre le dégrèvement de CFE (cotisation foncière des entreprises) payée par port Chantereyne.

### **B) Les soldes intermédiaires de gestion**

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>% d'évolution</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>373 550</b>	<b>384 243</b>	<b>2,86%</b>
- intérêts	500	500	0,00%
<b>Epargne brute</b>	<b>373 050</b>	<b>383 743</b>	<b>2,87%</b>
- amortissement du capital de la dette			
<b>Epargne nette</b>	<b>373 050</b>	<b>383 743</b>	<b>2,87%</b>

L'épargne nette augmente légèrement de 10 693 €, soit 2,87 %.

Le budget du port n'est pas endetté.

Le budget du port de plaisance supporte un niveau d'investissement annuel conséquent qui lui crée une contrainte d'équilibre supplémentaire relative à l'amortissement comptable de ses équipements. Dès lors, l'épargne brute prévisionnelle doit couvrir obligatoirement ce besoin d'amortissement. Pour le BP 2023, le montant des dotations aux amortissements atteint 383 743 € déduction faite des reprises de subventions amorties sur la même durée que les travaux. L'épargne brute prévisionnelle de 383 743 € assure donc l'équilibre de la section d'exploitation.

### **C) Les dépenses d'équipement**

Elles s'élèvent à 588 000 € pour 2023 et résultent de l'inscription des opérations suivantes :

- ✓ 240 000 € pour des aménagements de pontons
- ✓ 150 000 € pour un système de contrôle d'accès avec électrification des portails
- ✓ 73 000 € de travaux sur voirie, pontons et bâtiment
- ✓ 30 000 € pour l'acquisition d'échelles relevables
- ✓ 25 000 € pour une étude de sol
- ✓ 20 000 € pour le remplacement de bornes électriques
- ✓ 20 000 € pour l'étude technique et financière relative aux aménagements de la station carburant sur ponton et d'une potence de manutention
- ✓ 15 000 € pour des frais d'insertion, du matériel, du mobilier et de l'outillage
- ✓ 15 000 € de remplacement de véhicule

## D) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	<b>Financement de l'investissement 2023</b>	
Épargne nette	383 743	65,26%
Subventions	-	0%
Cession d'actif	-	0%
Emprunt	204 257	34,74%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>588 000</b>	<b>100%</b>

L'épargne nette finance les investissements de l'année à 65,26 %. L'emprunt inscrit permet d'assurer l'équilibre prévisionnel du budget mais ne sera pas mobilisé. En effet, l'affectation du résultat 2022 au moment du budget supplémentaire viendra supprimer cette inscription dans la mesure où le port dégage un excédent cumulé de fonctionnement en 2022 à 351 002 €.

## V. Le budget annexe locations

Le budget des locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à 319 959 € en section d'exploitation et à 210 347 € en section d'investissement.

Ce budget concerne le patrimoine mis en location par la Ville et assujetti à TVA, notamment le centre des arts du cirque. Par délibération 2022\_330 du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal a adopté le principe de modification du régime de TVA des salles aménagées pour la location. Cela implique une gestion de ces salles au sein de ce budget annexe. C'est pourquoi ce budget augmente en 2023.

### A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation enregistrent une augmentation de 16 418 € soit de 17,62 %.

		<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>% d'évolution</b>
011	Charges à caractère général	83 000,00	99 418,00	19,78%
012	Charges de personnel	-	-	
65	Charges de gestion courante	1 010,00	1 010,00	0,00%
67	Charges exceptionnelles	9 184,00	9 184,00	0,00%
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>93 194,00</b>	<b>109 612,00</b>	<b>17,62%</b>

Les charges à caractère général augmentent de 16 418 € en raison de l'intégration de la gestion de nouvelles salles.

Le chapitre 67 présente un budget constant.

Les ressources d'exploitation sont en augmentation de 35 464 € soit 21,96 %.

		BP 2022	BP 2023	% d'évolution
70	Vente de produits et services	2 500,00	2 618,00	4,72%
75	Produits de gestion courante	158 975,00	194 321,00	22,23%
77	Produits exceptionnels	-	-	
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>161 475,00</b>	<b>196 939,00</b>	<b>21,96%</b>

L'augmentation des recettes est liée au transfert de gestion de certaines salles au sein de ce budget.

### **B) Les soldes intermédiaires de gestion**

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2022	BP 2023	% d'évolution
<b>Epargne de gestion</b>	<b>68 281</b>	<b>87 327</b>	<b>27,89%</b>
- intérêts			
<b>Epargne brute</b>	<b>68 281</b>	<b>87 327</b>	<b>27,89%</b>
- amortissement du capital de la dette			
<b>Epargne nette</b>	<b>68 281</b>	<b>87 327</b>	<b>27,89%</b>

L'épargne nette prévisionnelle 2023 atteint 87 327 € soit en augmentation 19 046 €.

### **C) La section d'investissement**

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 87 327 € pour 2023, donc totalement financées par l'épargne nette.

### **D) Le financement de l'investissement**

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2023	
Epargne nette	87 327	100 %
Subventions	0	
Cession d'actif	0	
Emprunt prévisionnel	0	
Total des recettes d'investissement	87 327	100 %

Le budget annexe des locations n'est pas endetté.

## VI. Le budget annexe des parkings

Le budget des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à 573 978 € en section d'exploitation et à 143 287 € en section d'investissement.

Ce budget annexe comprend la gestion des parkings dits « à barrière » : Gambetta-Fontaine (580 places), Napoléon (100 places), et Trinité (100 places).

### A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation enregistrent une augmentation de 33 556 €, soit +7,60 %.

		BP 2022	BP 2023	% d'évolution
011	Charges à caractère général	148 330,00	169 191,00	14,06%
012	Charges de personnel	291 165,00	304 000,00	4,41%
65	Charges de gestion courante	1 250,00	1 110,00	-11,20%
67	Charges exceptionnelles	700,00	700,00	0,00%
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>441 445,00</b>	<b>475 001,00</b>	<b>7,60%</b>

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 20 861 € essentiellement en raison de l'inflation sur les dépenses énergétiques et de la refacturation des charges indirectes supportées par le budget principal à l'ensemble des budgets annexes mise en place dans le courant de l'année 2022.

Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de 12 835 €. Il s'agit de la répercussion en année pleine de l'augmentation de la rémunération dans la fonction publique décidée en 2022.

Les recettes réelles d'exploitation sont prévues en augmentation de 38 954 € soit +7,75%.

		BP 2022	BP 2023	% d'évolution
74	Subventions d'exploitation	247 727,00		-100,00%
75	Autres produits de gestion courante	255 010,00	280 010,00	9,80%
77	Produits exceptionnels	-	261 681,00	
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>502 737,00</b>	<b>541 691,00</b>	<b>7,75%</b>

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) enregistrent les produits de stationnement. En 2023, les droits de stationnement sont prévus en augmentation pour le parking Gambetta-Fontaine de 26 000 € pour atteindre 220 000€. Il s'agit d'ajuster la prévision budgétaire sous-estimée en 2022.

Afin de garantir l'équilibre de ce budget sans augmentation excessive des tarifs, le budget principal prévoit le versement d'une subvention de 261 681 € en augmentation de 13 954 €. Un changement d'imputation comptable fait que cette subvention était imputée en 2022 au chapitre 74. En 2023, elle est inscrite au chapitre 77.

## **B) Les soldes intermédiaires de gestion**

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>% d'évolution</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>61 292</b>	<b>66 690</b>	<b>8,81%</b>
- intérêts			
<b>Epargne brute</b>	<b>61 292</b>	<b>66 690</b>	<b>8,81%</b>
- amortissement du capital de la dette			
<b>Epargne nette</b>	<b>61 292</b>	<b>66 690</b>	<b>8,81%</b>

L'épargne nette s'élève à 66 690 €, en légère augmentation par rapport à 2022.

## **C) La section d'investissement**

Le budget 2023 prévoit 111 000 € de dépenses d'équipement dont :

- ✓ 94 000 € pour l'ajout de caméras de vidéosurveillance au parking Gambetta-Fontaine.
- ✓ 17 000 € de divers travaux d'entretien et renouvellement de matériels

## **D) Le financement de l'investissement**

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	<b>Financement de l'investissement 2023</b>	
Epargne nette	66 690	60,08%
Subventions		
Cession d'actif		
Emprunt	44 310	39,92%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>111 000</b>	<b>100,00%</b>

L'épargne nette permet de financer l'investissement à hauteur de 60,08%.

Le budget d'investissement est équilibré par l'inscription d'un emprunt prévisionnel de 44 310 €.

Le budget annexe des parkings n'est pas endetté.

## VII. Le budget annexe du centre de santé Brès-Croizat

Le budget du centre de santé s'élève à 895 981 € en fonctionnement et 8 500 € en investissement.

### A) La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 895 981 € dont 887 481 € en dépenses réelles et 8 500 € en dépenses pour ordre correspondant aux dotations aux amortissements.

#### 1) Les dépenses réelles : 887 481 €

		BP 2022	BP 2023	% d'évolution
011	Charges à caractère général	127 250,00	151 400,00	18,98%
012	Charges de personnel	470 118,00	735 581,00	56,47%
65	Autres charges gestion courante	-	500,00	
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>597 368,00</b>	<b>887 481,00</b>	<b>48,57%</b>

Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 151 400 € et augmentent de 24 150 €.

La hausse des dépenses s'explique par les dépenses énergétiques avec 13 000 € de crédits supplémentaires liés à l'inflation. De plus, des frais de formation sont prévus pour la première année à hauteur de 7 000 €. Les frais d'assurance augmentent de 3 300 €, et le loyer est également en hausse de 3 900 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 735 581 € et augmentent de 265 463 €.

Les frais de personnels sont dans un premier temps payés par le budget principal de la ville. Le budget annexe du centre de santé rembourse le budget principal en fin d'année. En 2022, le centre de santé a procédé à plusieurs recrutements de personnels de santé, ce qui explique la hausse des prévisions budgétaires concernant la masse salariale. En effet, dans l'année 2022, 3 médecins et une sage-femme ont été recrutés, ainsi qu'une cheffe de service responsable du centre de santé.

#### 2) Les recettes réelles : 895 981 €

Les recettes augmentent globalement de 288 613 €, soit + 47,52 %.

		BP 2022	BP 2023	% d'évolution
70	Vente de produits et services	358 650,00	463 948,00	29,36%
74	Dotations et participations	248 718,00	431 232,00	73,38%
75	Autres produits de gestion courante	-	801,00	
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>607 368,00</b>	<b>895 981,00</b>	<b>47,52%</b>

Les produits des services (chapitre 70) représentent 463 948 €.

Ils augmentent de 105 298 € en raison de l'augmentation du nombre de praticiens au sein du centre de santé.

Les dotations et participations (chapitre 74) s'élèvent à 431 232 €.

Elles augmentent de 182 514 €.

Il s'agit dans ce chapitre de prévoir le montant des aides conventionnelles attendues à hauteur de 150 000 € comme en 2022.

Par ailleurs, une subvention d'équilibre de la part du budget principal de la ville est inscrite pour 281 232 €, en augmentation de 182 432 € par rapport à 2022 afin de faire face aux dépenses induites par les nouveaux recrutements et l'inflation sur les dépenses d'énergie.

### **B) Les soldes intermédiaires de gestion**

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>% d'évolution</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>10 000</b>	<b>8 500</b>	<b>-15 %</b>
- intérêts			
<b>Epargne brute</b>	<b>10 000</b>	<b>8 500</b>	<b>-15%</b>
- amortissement du capital de la dette			
<b>Epargne nette</b>	<b>10 000</b>	<b>8 500</b>	<b>-15%</b>

Le budget du centre de santé n'est pas endetté. L'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement permet de venir financer les investissements à hauteur de 8 500 €.

### **C) Les dépenses d'investissement : 8 500 €**

Elles sont constituées de :

- ✓ 6 100 € au chapitre 21 pour du matériel médical, du matériel de bureau et informatique, ainsi que du mobilier.
- ✓ 2 400 € au chapitre 16 pour des dépôts de garantie.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF



# BUDGET PRIMITIF

PAR POLITIQUE PUBLIQUE

# 2023

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF



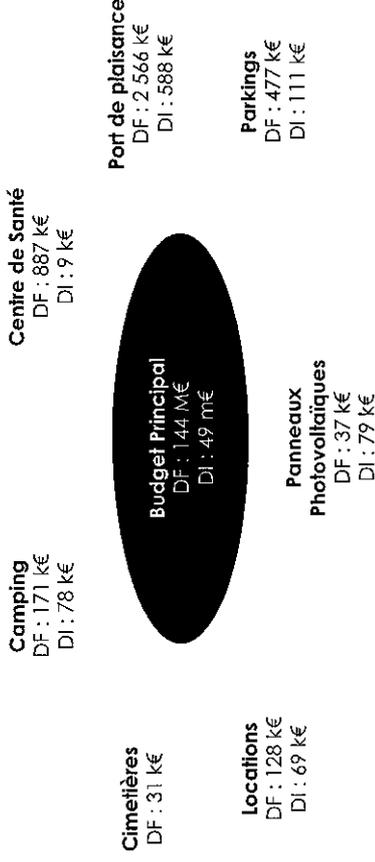
# LES DONNEES CLES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2023

## LE BUDGET TOTAL EN 2023

**198 MILLIONS €**

- > **FONCTIONNEMENT** : 148 M€
  - > soit + 12,6 M€, + 9,35% par rapport à 2022
- > **INVESTISSEMENT** : 50 M€ (44 M€ hors dette)
  - > Financés par l'épargne nette: 6 M€ / les subventions, cessions, le FCTVA: 5 M€ / l'emprunt d'équilibre: 33 M€

## ARCHITECTURE BUDGETAIRE



## LES TAUX DE FISCALITE

Le budget 2023 est bouclé avec les taux d'imposition suivants:

Libellé	bases prévisionnelles 2023	taux 2023	produit prévisionnel 2023
Foncier bâti	101 575 417	48,53%	49 294 550
Foncier non bâti	487 029	41,87%	203 919
Taxe d'habitation	6 024 396	16,77%	1 010 291
Coefficient correcteur (réforme TH)			-1 621 084
Total impôts directs locaux			48 887 676

produit foncier bâti/ habitant de la ville 2021	produit foncier bâti/ foyer fiscal de la ville 2021	produit foncier bâti/ foyer fiscal moyenne de la strate 2021	produit foncier bâti/ foyer fiscal moyenne de la strate 2021
497,84 €	1 694,41 €	645,42 €	2 027,77 €

## FOCUS SUR LA DETTE

- > **INTERETS** : 1 182 993 €
- > **CAPITAL** : 5 445 147 €
- > Une capacité de désendettement de 1,1 ans au 1/1/2023
- > Une dette saine: 71% de taux fixe / 29% de taux variable
- > Dette / habitant: 629 € ( contre 1 000 € pour les villes de même strate en 2021)



# LES DONNEES CLES POUR LE BUDGET 2023 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

## LES POLITIQUES PUBLIQUES DU BUDGET PRINCIPAL DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

### SERVICES A LA POPULATION

- > Assurer un accueil scolaire et périscolaire de qualité
- > Favoriser la pratique sportive
- > Proposer des services à la jeunesse
- > Soutenir l'action culturelle sur le territoire
- > Assurer l'accueil des enfants de moins de trois ans
- > Garantir la tranquillité publique
- > Agir en matière de santé et de solidarité
- > Assurer la gestion du cimetière

### DEVELOPPEMENT & AMENAGEMENT

- > Bien vivre en ville:
- > -Espaces verts
- > -Propreté urbaine
- > Mobilité:
- > -aménagement de l'espace urbain
- > -voirie
- > -éclairage public
- > Contribuer au dynamisme de l'attractivité commerciale et touristique
- > Animer la ville
- > Agir en matière de relations internationales

### UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE AU SERVICE DE LA POPULATION

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF

# LES DONNEES CLES POUR LE BUDGET 2023 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

## LES DEPENSES D'EQUIPEMENT & DE FONCTIONNEMENT

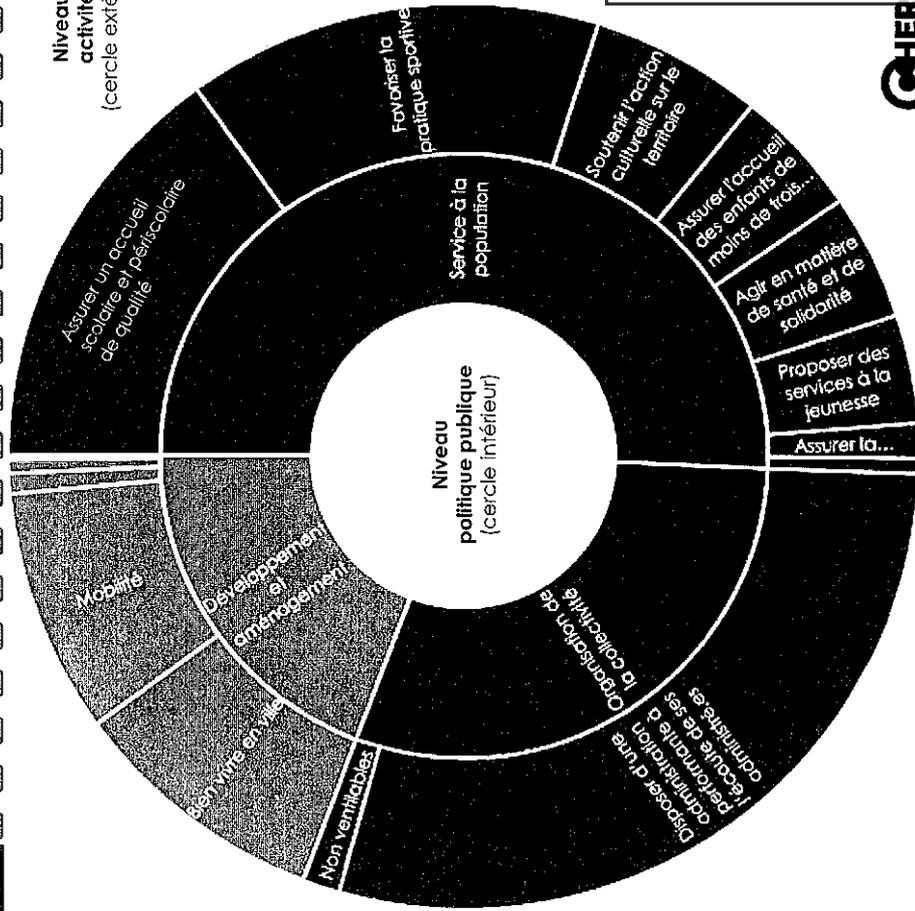
185 871 637 €

Dépenses d'équipement et fonctionnement hors dette

Développement et aménagement	35 786 960	19,3%
Bien vivre en ville	17 088 751	9,2%
Mobilité	16 188 113	8,7%
Contribuer au dynamisme de l'attractivité commerciale et touristique	1 313 849	0,7%
Animer la ville	893 761	0,5%
Agir en matière de relations internationales	302 486	0,2%

Services à la population	94 163 257	50,7%
Assurer un accueil scolaire et périscolaire de qualité	27 903 999	15,0%
Favoriser la pratique sportive	27 474 078	14,8%
Soutenir l'action culturelle sur le territoire	11 379 941	6,1%
Assurer l'accueil des enfants de moins de trois ans	8 477 678	4,6%
Agir en matière de santé et de solidarité	8 330 450	4,5%
Proposer des services à la jeunesse	7 280 772	3,9%
Garantir la tranquillité publique	2 258 040	1,2%
Assurer la gestion du cimetière	1 058 299	0,6%

Une administration performante	55 921 420	30,1%
Disposer d'une administration performante à l'écoute de ses administrés	53 455 672	28,8%
Non ventilables	2 465 748	1,3%



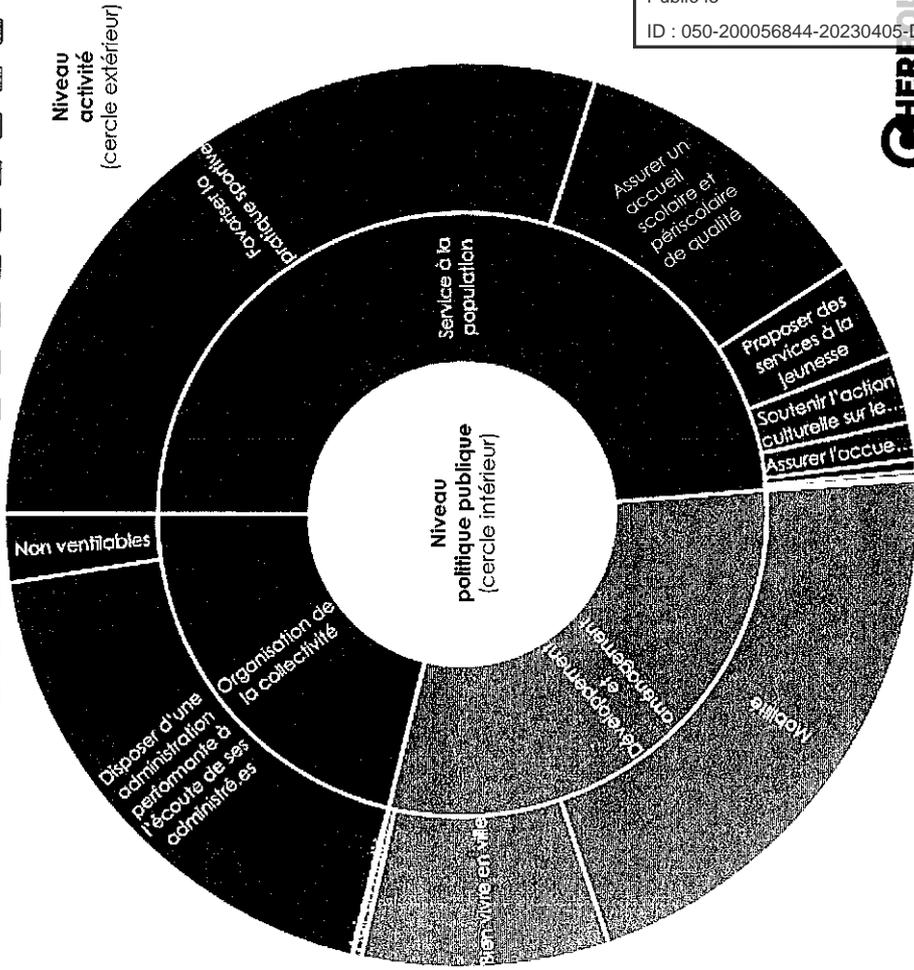
# LES DONNEES CLES POUR LE BUDGET 2023 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

## LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21, 23, hors dette)

Développement et aménagement	13 005 881	30,0%
Mobilité	9 060 812	20,9%
Bien vivre en ville	3 781 169	8,7%
Contribuer au dynamisme de l'attractivité commerciale et touristique	133 200	0,3%
Animer la ville	30 000	0,1%
Agir en matière de relations internationales	700	0,0%
<b>Services à la population</b>	<b>21 110 722</b>	<b>48,8%</b>
Favoriser la pratique sportive	12 812 578	29,6%
Assurer un accueil scolaire et périscolaire de qualité	4 835 845	11,2%
Proposer des services à la jeunesse	1 534 250	3,5%
Soutenir l'action culturelle sur le territoire	1 060 429	2,4%
Assurer l'accueil des enfants de moins de trois ans	561 291	1,3%
Agir en matière de santé et de solidarité	181 754	0,4%
Assurer la gestion du cimetière	81 700	0,2%
Garantir la tranquillité publique	42 875	0,1%
<b>Organisation de la collectivité</b>	<b>9 168 176</b>	<b>21,2%</b>
Disposer d'une administration performante à l'écoute de ses administrés	8 117 192	18,8%
Non ventilables	1 050 984	2,4%

43 284 779 €



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

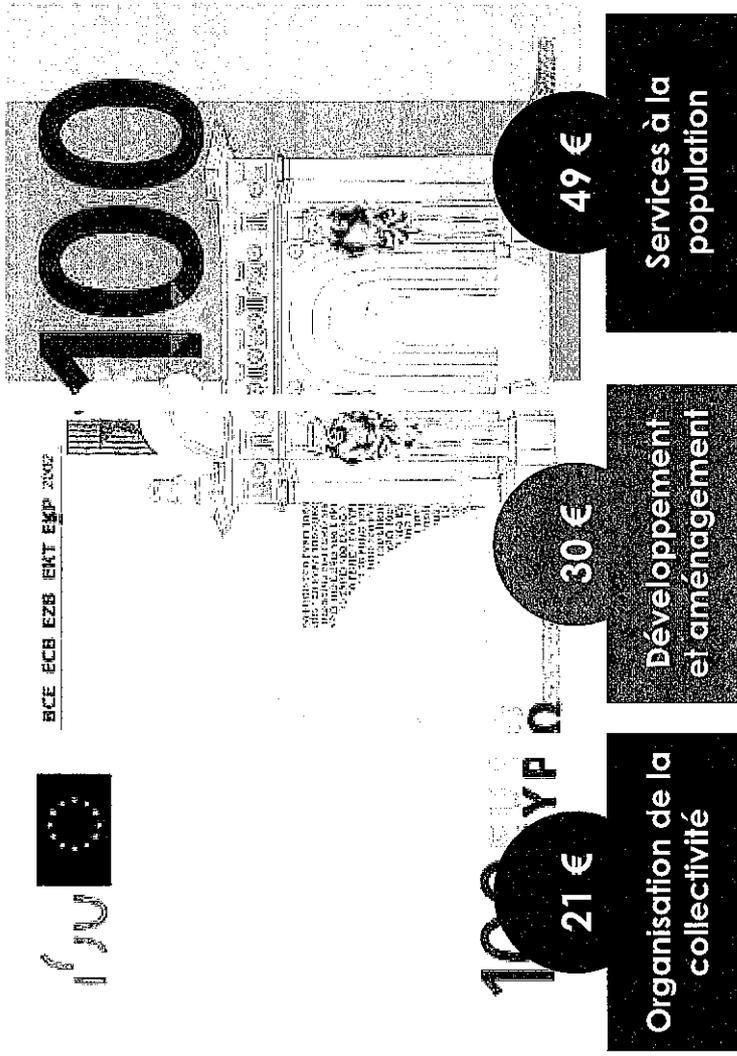
Publié le

ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF

# LES DONNEES CLIES POUR LE BUDGET 2023 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

## 100 € DE DEPENSES D'EQUIPEMENT

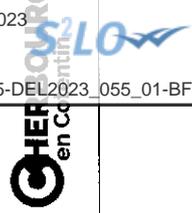
Répartition d'un investissement de 100 euros par la collectivité



En détail (en €)

Politique Publique	Montant (€)
<b>Développement et aménagement</b>	<b>30</b>
Bien vivre en ville	9
Mobilité	21
<b>Services à la population</b>	<b>49</b>
Assurer l'accueil des enfants de moins de trois ans	1
Assurer un accueil scolaire et périscolaire de qualité	12
Favoriser la pratique sportive	29
Proposer des services à la jeunesse	4
Soutenir l'action culturelle sur le territoire	2
<b>Organisation de la collectivité</b>	<b>21</b>

Disposer d'une administration performante à l'écoute de ses administrés.es  
Non ventilables



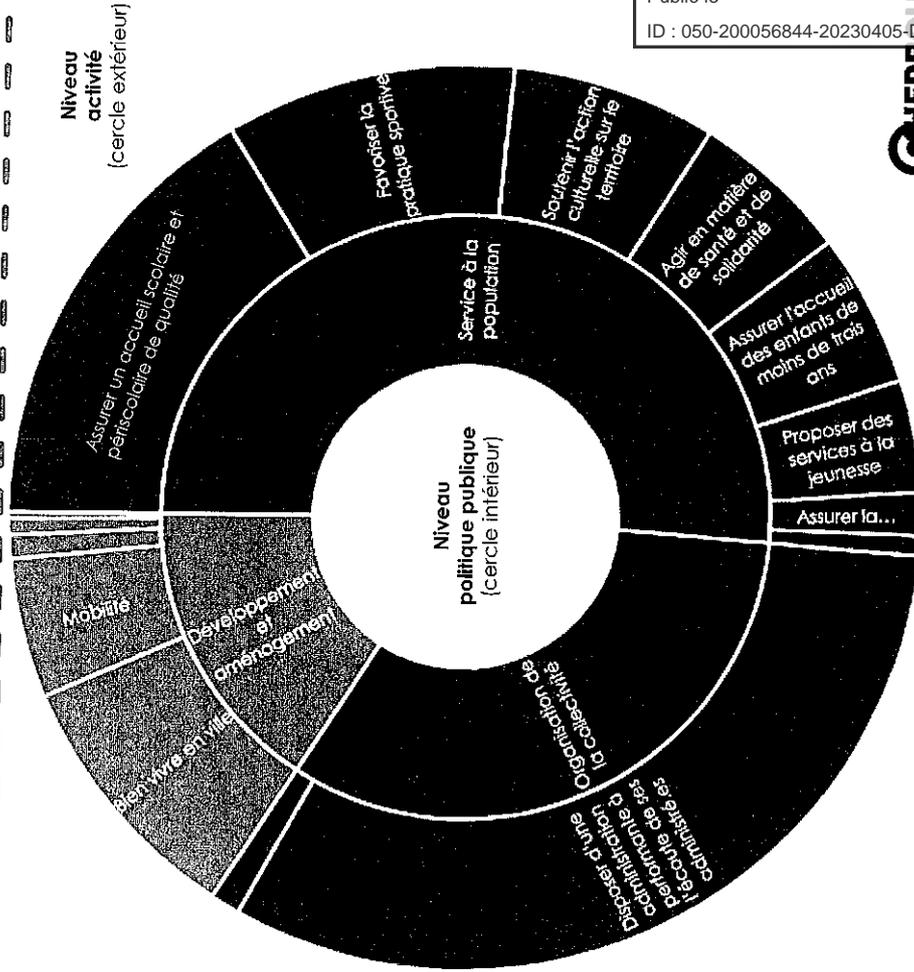
# LES DONNEES CLES POUR LE BUDGET 2023 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles courantes (chapitre 011, 012, 014, 65, 67, hors dette)

Développement et aménagement	22 781 079	16,0%
Bien vivre en ville	13 307 582	9,3%
Mobilité	7 127 301	5,0%
Contribuer au dynamisme de l'attractivité commerciale et touristique	1 180 649	0,8%
Animer la ville	863 761	0,6%
Agir en matière de relations internationales	301 786	0,2%
<b>Services à la population</b>	<b>73 052 535</b>	<b>51,2%</b>
Assurer un accueil scolaire et périscolaire de qualité	23 068 154	16,2%
Favoriser la pratique sportive	14 661 500	10,3%
Soutenir l'action culturelle sur le territoire	10 319 512	7,2%
Agir en matière de santé et de solidarité	8 148 696	5,7%
Assurer l'accueil des enfants de moins de trois ans	7 916 387	5,6%
Proposer des services à la jeunesse	5 746 522	4,0%
Garantir la tranquillité publique	2 215 165	1,6%
Assurer la gestion du cimetière	976 599	0,7%
<b>Organisation de la collectivité</b>	<b>46 753 244</b>	<b>32,8%</b>
Disposer d'une administration performante à l'écoute de ses administrés	45 338 480	31,8%
Non ventilables	1 414 764	1,0%

142 586 858 €



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

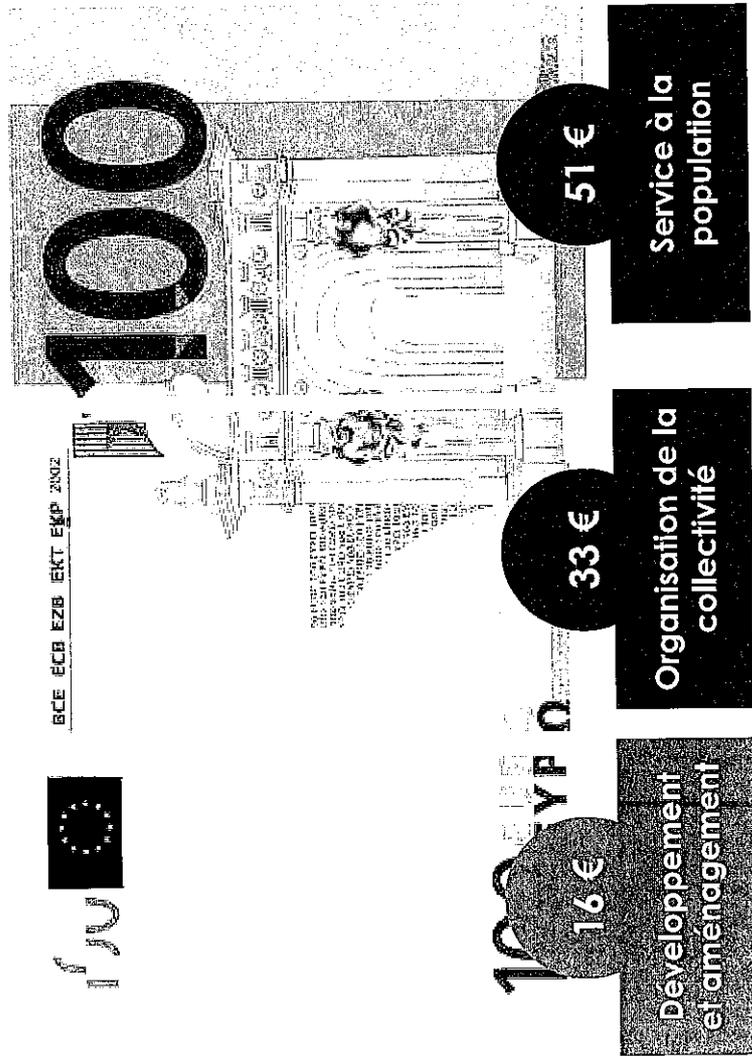
Publié le

ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF

# LES DONNEES CLES POUR LE BUDGET 2023 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

## 100 € DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition d'un investissement de 100 euros par la collectivité



En détail (en €)

Politique Publique	Montant (en €)
<b>Développement et aménagement</b>	<b>16</b>
Bien vivre en ville	9
Mobilité	5
Contribuer au dynamisme de l'attractivité commerciale et touristique	1
Animer la ville	1
<b>Services à la population</b>	<b>51</b>
Assurer un accueil scolaire et périscolaire de qualité	16
Favoriser la pratique sportive	10
Soutenir l'action culturelle sur le territoire	7
Assurer l'accueil des enfants de moins de trois ans	6
Agir en matière de santé et de solidarité	6
Proposer des services à la jeunesse	4
Garantir la tranquillité publique	2
<b>Organisation de la collectivité</b>	<b>33</b>
Disposer d'une administration performante à l'écoute de ses administrés.es	32
Non ventilables	1

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF



# LE BUDGET PRIMITIF 2023 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF



# SERVICES A LA POPULATION



BUDGET PRIMITIF 2023 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

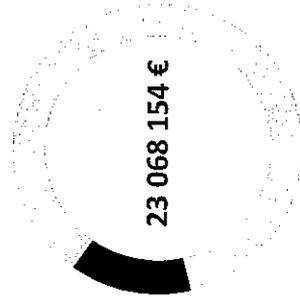


ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF

## Assurer un accueil scolaire et périscolaire de qualité

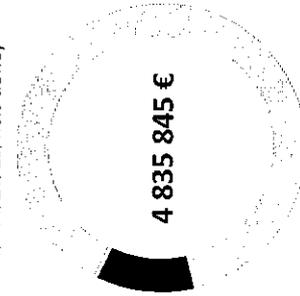
Cette activité intègre l'ensemble des opérations liées à la gestion des écoles maternelles et primaires telles que la rémunération des ATSEM, l'entretien ménager des écoles, l'accueil péri et extrascolaire

### Les dépenses de fonctionnement

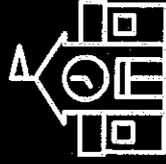


### Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21, 23, hors dette)

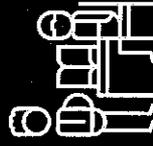


## Les principaux indicateurs et enjeux



6 706 élèves accueillis

128 ATSEM et animateurs



20 520 heures d'accueil périscolaire

1 180 enfants accueillis en périscolaire

3 591 enfants accueillis en restauration scolaire

233 760 repas produits par la cuisine centrale pour les scolaires avec % de produits bio ou locaux

### Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire (en €)

Dépenses		Recettes	
011.- Charges à caractère général	9 283 522	1 830 000	70- Produits des services
012.- Charges de personnel	12 916 657	1 249 721	74- Dotations et participations
65- Autres charges de gestion courante	867 975	4 400	75- Produits de gestion courante
		4 988	013- Atténuations de charges
	<b>23 068 154</b>	<b>3 089 109</b>	

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF

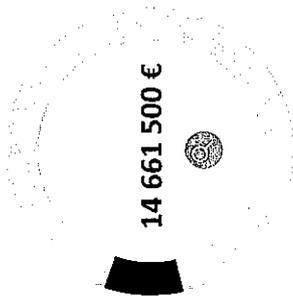


## Favoriser la pratique sportive

Cette activité intègre l'ensemble des opérations liées aux subventions aux associations sportives et à la gestion des équipements sportifs (piscines, stades, gymnases, etc.)

### Les dépenses de fonctionnement

Soit **10,30%** des dépenses de fonctionnement hors dette



14 661 500 €

### Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21, 23, hors dette)

Soit **29,60%** par rapport aux dépenses totales d'investissement



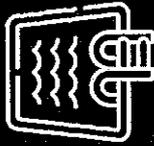
12 812 578 €

### 📊 Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire (en €)

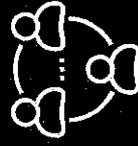
Dépenses		Recettes	
011- Charges à caractère général	5 107 881	70- Produits des services	974 550
012- Charges de personnel	6 771 969	74- Dotations et participations	2 500
65- Autres charges de gestion courante	2 781 650	75- Produits de gestion courante	78 675
		013- Atténuations de charges	-
	<b>14 661 500</b>		<b>1 055 725</b>

## Les principaux indicateurs et enjeux

**106 équipements sportifs**  
dont **29 gymnases, 26 terrains en herbe, 10 salles d'arts martiaux, 6 pistes d'athlétisme, 5 sites tennisistiques, 5 piscines**



**258 484 entrées dans les 5 piscines communales dont 54 050 scolaires**



**107 associations sportives subventionnées, pour plus de 21 000 licenciés**

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

S'LO

ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF

## Proposer des services à la jeunesse

Cette activité intègre l'ensemble des opérations liées aux animations jeunesse dans les espaces jeunes, les centres sociaux, les ludothèques et les espaces publics numériques.

## Les principaux indicateurs et enjeux



7 espaces jeunes dont 3 associatifs

1 500 jeunes adhérents

7 centres sociaux

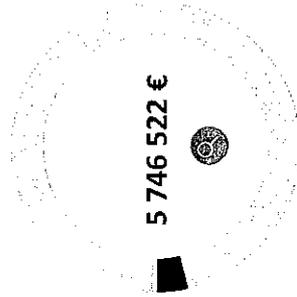
2 points d'accueil

1 village numérique

Ludothèques

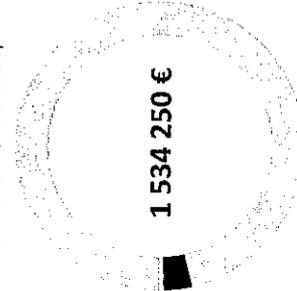
Fréquentation de 5 000 personnes l'année

### Les dépenses de fonctionnement



### Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21, 23, hors dette)



### Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire (en €)

Dépenses	Recettes
011- Charges à caractère général	70- Produits des services
1 233 424	134 821
012- Charges de personnel	74- Dotations et participations
3 666 788	900 924
65- Autres charges de gestion courante	75- Produits de gestion courante
846 310	-
	013- Atténuations de charges
	-
<b>5 746 522</b>	<b>1 035 745</b>

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

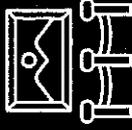
050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF

SILO

## Soutenir l'action culturelle sur le territoire

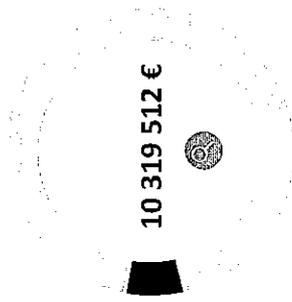
Cette activité intègre l'ensemble des opérations liées aux subventions aux associations culturelles, à la gestion des équipements culturels (bibliothèques, musées, théâtre, école de musique, etc.) ou encore à l'organisation de spectacles, concerts, expositions ou autre événement culturel.

Les principaux indicateurs et enjeux

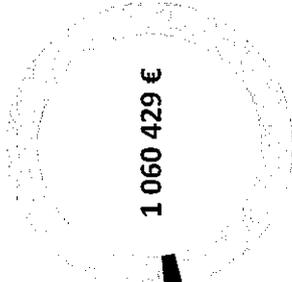


### Les dépenses de fonctionnement

Soit 7,24% des dépenses de fonctionnement hors dette



Soit 2,45% par rapport aux dépenses totales d'investissement



### Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21, 23, hors dette)

### Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire (en €)

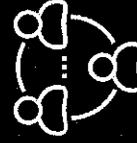
Dépenses	Recettes
011- Charges à caractère général	70- Produits des services
2 459 961	232 235
012- Charges de personnel	74- Dotations et participations
5 431 775	145 000
65- Autres charges de gestion courante	75- Produits de gestion courante
2 427 776	2 142
	013- Atténuations de charges
	-
<b>10 319 512</b>	<b>379 377</b>

25 concerts organisés en 2022,  
9 241 places vendues

222 188 fonds documentaires  
contemporains dans les bibliothèques /  
7 463 abonnés

493 oeuvres dans les musées / Plus de  
25 000 visiteurs

1 conservatoire de musique / 681  
élèves / 350h d'enseignement par  
semaine



65 associations subventionnées

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

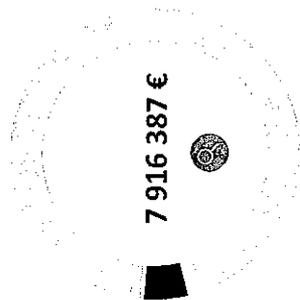
ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF



# Assurer l'accueil des enfants de moins de trois ans

Cette activité intègre l'ensemble des opérations liées à la petite enfance  
(Gestion des crèches collectives et familiale)

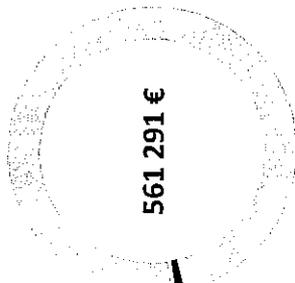
## Les dépenses de fonctionnement



Soit **5,55%** des dépenses de fonctionnement hors dette

## Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21, 23, hors dette)



Soit **1,30%** par rapport aux dépenses totales d'investissement

## 📊 Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire (en €)

Dépenses		Recettes	
011- Charges à caractère général	616 103	950 500	70- Produits des services
012- Charges de personnel	7 053 619	3 160 887	74- Dotations et participations
65- Autres charges de gestion courante	246 665	-	75- Produits de gestion courante
		-	013- Atténuations de charges
	<b>7 916 387</b>	<b>4 111 387</b>	

Les principaux indicateurs et enjeux

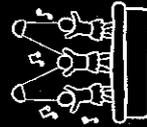


398 places de crèches municipales



7 crèches collectives

1 crèche familiale avec 46 assistantes maternelles



3 spectacles culturels autour de l'éveil culturel des 0 - 3 ans

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF

## Garantir la tranquillité publique

Cette activité intègre l'ensemble des opérations liées à la protection des citoyens (police municipale, agents de surveillance de la voie publique)

Les principaux

— ● indicateurs et enjeux ● —

La ville classée au 3<sup>ème</sup> rang des villes les plus sûres de France parmi les 76 communes de plus de 50 000 habitants



20 policiers municipaux



4 agents de surveillance de la voie publique (ASV)

### Les dépenses de fonctionnement

Soit **1,55%** des dépenses de fonctionnement hors dette

2 215 165 €

### Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21, 23, hors dette)

42 875 €

Soit **0,10%** par rapport aux dépenses totales d'investissement

### ④ Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire (en €)

Dépenses		Recettes	
011- Charges à caractère général	505 935	30 300	70- Produits des services
012- Charges de personnel	1 619 130	110	74- Dotations et participations
65- Autres charges de gestion courante	85 100	2 500	75- Produits de gestion courante
014- Atténuations de produits	5 000	-	013- Atténuations de charges
	<b>2 215 165</b>		<b>32 910</b>

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

S'LO

ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF

# Agir en matière de santé et de solidarité

Cette activité intègre l'ensemble des opérations liées aux liées aux personnes en difficulté sur le territoire

Les principaux indicateurs et enjeux



Subvention de 5,7 M€ au CCAS dont le budget global s'élève à 35 M€ dédiés à l'action sociale



Service à domicile

89 910 heures

698 usagers



EHPAD

178 lits

99,46% taux d'occupation

Âge moyen 86,72 ans

GIR 2 le plus représenté



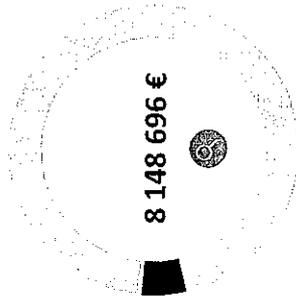
Centre de santé

4 médecins généralistes

1 pédiatre

1 sage femme

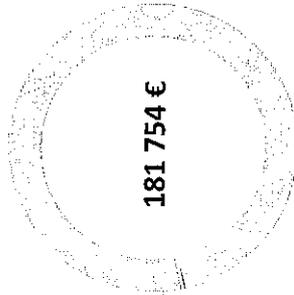
## Les dépenses de fonctionnement



8 148 696 €

## Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21, 23, hors dette)



181 754 €

## Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire (en €)

Dépenses		Recettes	
011- Charges à caractère général	273 060	735 581	70- Produits des services
012- Charges de personnel	1 671 748	61 300	74- Dotations et participations
65- Autres charges de gestion courante	6 203 888	-	75- Produits de gestion courante
		64 674	013- Atténuations de charges
	<b>8 148 696</b>	<b>861 555</b>	

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

S'LO

ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF

# DEVELOPPEMENT & AMENAGEMENT

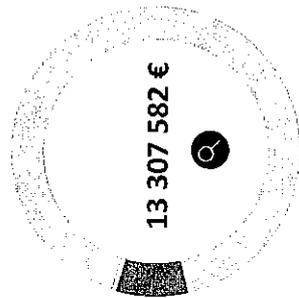


BUDGET PRIMITIF 2023 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

# Bien vivre en ville

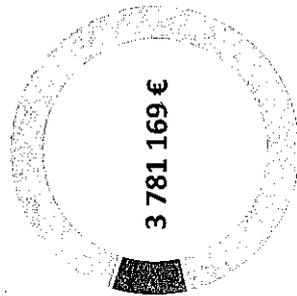
Cette activité intègre l'ensemble des opérations liées aux missions de services publics essentiels à la ville (gestion des espaces verts, gestion de la propreté urbaine)

## Les dépenses de fonctionnement



## Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21, 23, hors dette)



## Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire (en €)

Dépenses	Recettes	
011- Charges à caractère général	2 500 904	56 409
012- Charges de personnel	10 706 348	102 000
65- Autres charges de gestion courante	100 330	979 114
	<b>13 307 582</b>	<b>3 885</b>
		<b>1 141 408</b>

## Les principaux indicateurs et enjeux



505 hectares d'espaces verts soit 62 m<sup>2</sup> par habitant

35 000 arbres

700 parcelles de jardins familiaux

120 ha de pelouses

29 000 ml de cours d'eau

220 ha d'espaces naturels

111 aires de jeux

510 km de voirie entretenue en neffolement

890 km de voirie entretenue en désherbage

- Depuis 2016: gestion différenciée et écologique des espaces verts, avec un arrêt total de l'utilisation des pesticides, zéro consommation d'eau dans les espaces verts

- Démarche de développement durable: 4 Fleurs, Label Ecojardin Fleur d'Or, Jardin Remarquable

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

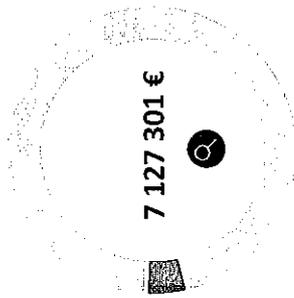
ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF



# Mobilité

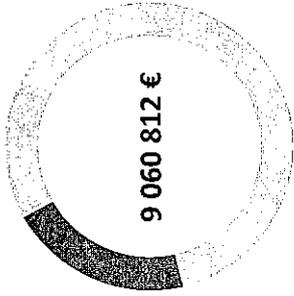
Cette activité intègre l'ensemble des opérations liées à la gestion de l'ensemble des voies de circulation (voirie communale, éclairage public, ...)

## Les dépenses de fonctionnement



## Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21, 28, hors dette)



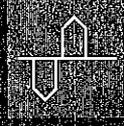
## Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire (en €)

Dépenses	Recettes	
011- Charges à caractère général	3 268 108	70- Produits des services
012- Charges de personnel	3 748 963	74- Dotations et participations
65- Autres charges de gestion courante	110 230	75- Produits de gestion courante
		013- Atténuations de charges
	<b>7 127 301</b>	<b>900 818</b>

Les principaux indicateurs et enjeux



**16 063 points lumineux**  
(éclairage public)



**416 km de voirie**



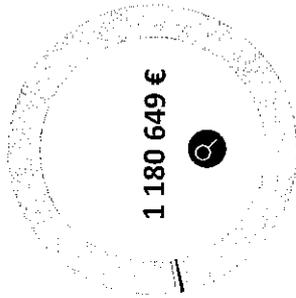
**32 km de linéaires cyclables**

(bandes et pistes cyclables, voies bus et voies douces)

# Contribuer au dynamisme de l'attractivité commerciale et touristique

Cette activité intègre l'ensemble des opérations liées aux mesures de soutien au dynamisme commercial, au développement touristique

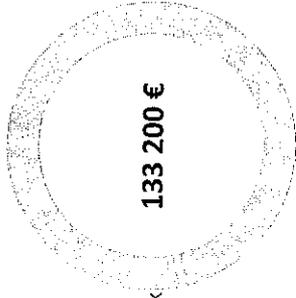
## Les dépenses de fonctionnement



1 180 649 €

## Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21, 23, hors dette)



133 200 €

## Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire (en €)

Dépenses		Recettes	
011- Charges à caractère général	97 540	70- Produits des services	20 640
012- Charges de personnel	1 062 009	74- Dotations et participations	-
65- Autres charges de gestion courante	21 100	75- Produits de gestion courante	-
		013- Atténuations de charges	-
	<b>1 180 649</b>		<b>20 640</b>

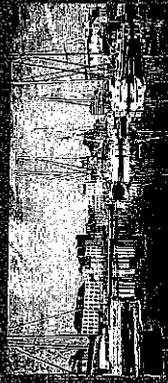
Les principaux indicateurs et enjeux



34 subventions pour rénovations de vitrines en 2022

24 subventions pour ravalement de façades en 2022

Le port de plaisance Chanteleyme:



- ✓ 1 600 anneaux dont 190 visiteurs
- ✓ 5 000 bateaux visiteurs chaque année
- ✓ 100% des anneaux annuels occupés

Labels Pavillon bleu / 5 Gold Anchors et 5 ancres qualité plaisance

- ✓ De grands rendez-vous nautiques La Dream Cup ou la Rolex Race

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF



## Animer la ville

Cette activité intègre l'ensemble des opérations liées aux activités d'attractivité et d'animation de la commune (grands événements, manifestations locales)

Les principaux  
indicateurs et enjeux

### Les dépenses de fonctionnement

Soit **0,61%** des dépenses de fonctionnement hors dette

863 761 €

### Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21, 23, hors dette)

30 000 €

Soit **0,07%** par rapport aux dépenses totales d'investissement

### Les événements 2023

- Marché de la musique
- La Rolex Fasnét Race
- Voyageurs Immobiles
- Les patinoirs de Charbourg
- Les festivités de Noël

### Detail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire (en €)

Dépenses	Recettes	
	Dépenses	Recettes
011- Charges à caractère général	344 800	70- Produits des services
012- Charges de personnel	130 274	74- Dotations et participations
65- Autres charges de gestion courante	388 687	75- Produits de gestion courante
	863 761	013- Atténuations de charges

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF

# UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE AU SERVICE DE LA POPULATION ●

Publié en préfecture le 12/04/2023

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF

S'LO

## Disposer d'une administration performante à l'écoute de ses administrés.es

Cette activité intègre l'ensemble des opérations liées aux missions d'Etat civil, d'accueil, de gestion quotidienne de la commune et de services généraux

Les principaux indicateurs et enjeux



Plus de 36 000 actes d'états civils réalisés



Plus de 89 000 usagers reçus en mairie

Les fonctions supports de la ville concourent à la mise en œuvre quotidienne des politiques publiques sur le territoire. Ces fonctions sont les suivantes :

- ✓ Finances
- ✓ Ressources humaines
- ✓ Marchés publics
- ✓ Affaires juridiques
- ✓ Communication
- ✓ Informatique
- ✓ Etat civil, élections, conseils municipaux, population
- ✓ Gestion administrative de l'enseignement, patrimoine et cadre de cohésion sociale, proximité citoyenne, attractivité et urbanisme
- ✓ direction générale des services

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

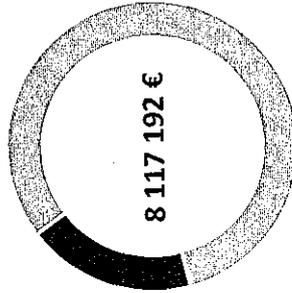
Publié le

ID : 050-200056844-20230405-DEL2023\_055\_01-BF

SLOW

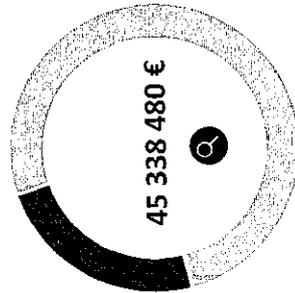
### Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21, 23, hors dette)



Soit 18,75% par rapport aux dépenses totales d'investissement

### Les dépenses de fonctionnement



Soit 31,80% des dépenses de fonctionnement hors dette

### Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire (en €)

Dépenses		Recettes	
011- Charges à caractère général	9 818 320	70- Produits des services	5 333 664
012- Charges de personnel	33 547 972	74- Dotations et participations	3 364 100
65- Autres charges de gestion courante	1 904 188	75- Produits de gestion courante	55 650
67- Charges exceptionnelles	68 000	013- Atténuations de charges	343 256
	<b>45 338 480</b>		<b>9 096 670</b>